

# CAUE 41

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



41  
Loir-et-Cher  
**c|a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

# SOMMAIRE

PAGE 1 EDITO

## CONSEILLER LES COLLECTIVITÉS

- 2-17 **Accompagner la transformation des idées en projets**  
Couëtron au Perche / Selommes / Prunay-Cassereau / Seigy / Vallières-les-Grandes  
Pontlevoy / Vallée-de-Ronsard
- 18-27 **Animation des ateliers plans-guides Petites Villes de Demain**  
Mondoubleau / Mer / Montrichard Val de Cher / Neung-sur-Beuvron
- 28-31 **Sensibiliser et activer les bpnnes pratiques en matière de gestion des eaux de pluie**
- 32-33 **Récapitulatif des interventions de conseil**

## CONSEILLER LES PARTICULIERS

- 34-37 **Une mission de préservation du cadre de vie**  
Répartition géographique et thématique, mode opératoire et questions fréquentes

## SENSIBILISER

- 38-39 **Renforcer les missions et les ressources**  
Récapitulatif des actions d'information et de sensibilisation, commissions
- 40-41 **Tous publics**  
Biennale Nature & Paysage
- 42-47 **Élus et techniciens des collectivités**  
Carrefour des Territoires / Fleurissement de rues / Villes et Villages fleuris / Club Panif'
- 48-53 **Public scolaire**  
Éducation artistique et culturelle / Éveil au patrimoine / Les Enfants du patrimoine
- 54-55 **Autres actions**  
Ressources documentaires / Réseau des CAUE

## VIE DU CAUE

- 56 Les adhérents 2022
- 57 Fonctionnement du CAUE
- 58-59 Composition du conseil d'administration en 2022
- 60 L'équipe du CAUE en 2022



Architecture



Paysage



Concertation



Urbanisme



Gestion écologique



Patrimoine

## Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public (...) En conséquence, des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont institués (...)».

# ÉDITO

Le CAUE œuvre quotidiennement à la transformation des territoires. Dans un réseau multiple d'acteurs locaux, il contribue à valoriser la connaissance du terrain, promouvoir les expériences inspirantes de projet et explorer de nouveaux sujets. Avec le lancement du Fond Vert, les programmes de l'ANCT ou encore les renouvellements des CRST, le CAUE a toute sa place dans le paysage de l'ingénierie locale au service des collectivités afin de contribuer à l'émergence de projets de qualité.

L'activité ne s'est pas désempilée en 2022, avec de nombreuses interpellations des collectivités et des partenariats importants avec la Préfecture de Loir-et-Cher autour des Petites Villes de Demain ou encore avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour une approche différente de la gestion des eaux pluviales.

Mais au-delà des missions courantes qu'il a continué d'assurer, le CAUE a également organisé deux grands événements qui n'avaient pas eu lieu depuis l'épisode de la crise sanitaire. En juin 2022 s'est tenu le Carrefour des Territoires co-organisé avec l'Association des Maires de Loir-et-Cher et l'Observatoire de l'Économie et des Territoires. Il a rassemblé près de 600 personnes et avait pour thème « l'eau dans tous ses états » ; l'occasion de renforcer le partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental sur une meilleure prise en compte de l'eau dans les projets d'aménagement. La Biennale « Nature & Paysage », sur le thème de la « la terre et des sols », organisée en partenariat avec Agglopolys, s'est déroulée en octobre 2022 et a réuni près de 200 personnes autour de tables-rondes, d'ateliers, de conférences et d'expositions.

Ces deux grands événements ont permis de mobiliser les acteurs locaux, de promouvoir des projets pertinents de collectivités et de faire intervenir des spécialistes afin d'élargir nos horizons sur des sujets plus techniques. Ils ont été complétés par des formats différents comme des journées techniques ou des visites d'opérations sur sujets plus ciblés comme les quartiers durables ou l'aménagement paysager des espaces publics.

Je renouvelle à l'occasion de ce rapport d'activité mes remerciements à l'ensemble de l'équipe pour son engagement et son sérieux, ainsi qu'à tous nos adhérents pour leur soutien fidèle et leur attachement à l'esprit du CAUE.

Je souhaite vivement que cette activité importante se concrétise par la réalisation de nombreux projets qui mettront en valeur notre territoire et démontreront les savoir-faire et la pertinence de toute une ingénierie locale à laquelle participe le CAUE de Loir-et-Cher !

Catherine LHÉRITIER  
Présidente du CAUE de Loir-et-Cher  
Vice-présidente du Conseil départemental du Loir-et-Cher



# LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Architecture, urbanisme, paysage

## ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES IDÉES EN PROJETS

Le CAUE de Loir-et-Cher conseille les collectivités dans leurs projets liés à l'architecture, l'urbanisme, l'environnement et le paysage. Il a pour mission d'accompagner les élus et les techniciens dans l'émergence des intentions de projet, dans la formalisation des objectifs et dans la définition des orientations programmatiques et spatiales. Le CAUE peut également conseiller les collectivités dans les processus de projet et le choix de la maîtrise d'œuvre. En d'autres termes, le CAUE doit contribuer à l'enrichissement et à la concrétisation des projets des collectivités, sans se substituer à la maîtrise d'œuvre.

Les habitants, usagers et acteurs locaux sont associés à ces travaux préliminaires qui constituent l'une des principales garanties de la bonne réussite d'un projet.

Le CAUE peut ainsi avoir un rôle de médiateur, au service des collectivités, entre les différentes parties prenantes d'un projet.

En toute neutralité, le CAUE met à disposition son expertise en s'appuyant sur les compétences multiples de son équipe technique, composée d'architectes, de paysagistes et d'urbanistes.

Grâce à son expérience et à sa solide connaissance du territoire, le CAUE ouvre le champ de la réflexion des élus. Les compétences de l'équipe permettent de mettre en place une étude stratégique globale, en y associant les habitants et les différents acteurs. Cette ingénierie est mise au service d'une démarche de projet spécifique à chaque cas, appuyée sur un montage opérationnel adapté au contexte communal et à ses enjeux.

### PRINCIPAUX THÈMES ÉTUDIÉS

en 2022, en réponse aux sollicitations des élus



/// **L'échelle du bâtiment** : projets de réhabilitation, de restructuration et d'accessibilité de bâtiments publics tels que groupes scolaires, salles des fêtes, espaces associatifs, etc. ; projets de réhabilitation et de programmation de bâtiments communaux tels que logements, restaurants, commerces de proximité, etc. ; aménagements extérieurs de bâtiments publics, requalification de parvis, requalification de cours d'école, etc.

/// **L'échelle de la rue, place, parcelle** : aménagements de cœurs de village, d'entrées de bourg, de traversées de routes départementales et d'espaces publics tels que aires de stationnement, voies cyclables, aires de jeux, jardins partagés, zones humides, aires de loisirs, etc.

/// **L'échelle du bourg, ville** : réflexions urbaines globales (du diagnostic à la planification), aménagement d'éco-quartiers, de centres-bourgs, programmation urbaine, réhabilitation de friches, création de liaisons douces, conseil dans les procédures d'urbanisme, etc.

## UNE DEMANDE TOUJOURS AUSSI SOUTENUE

L'augmentation des demandes, initiée à la fin de l'année 2021, s'est largement confirmée en 2022 et ce malgré un contexte économique incertain. Les collectivités s'engagent sur des projets toujours aussi variés, largement stimulés par les propositions de subventions (CRST, CRTE, Fonds Vert, etc.). L'équipe du CAUE s'est considérablement renforcée en 2022 pour faire face à cette augmentation de demandes et garantir sa capacité de réponse aux sollicitations.

Dans l'ensemble, les sollicitations des collectivités sont de quatre ordres :

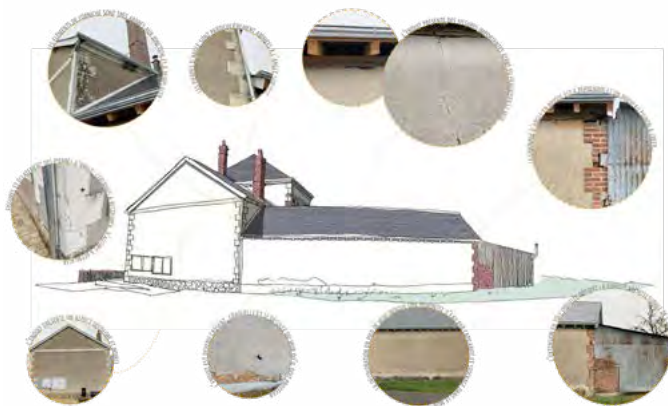
- Des demandes de conseils simples, avec ou sans rendez-vous sur place, pour aiguiller la collectivité dans ses projets. Cela peut concerner n'importe quel domaine d'intervention et relève des missions gratuites du CAUE ;
- Des demandes d'accompagnement ponctuel sur des projets d'aménagement ciblés, souvent circonscrits à des espaces bien délimités (aménagement d'un bâtiment, d'une place, d'un délaissé, etc.) et demandant un minimum de production graphique ;
- Des demandes plus complètes qui peuvent mobiliser plusieurs compétences et nécessitent un travail plus approfondi de l'équipe (requalification d'équipements publics, plans d'aménagement des espaces publics du centre-bourg, aménagement de lotissement, etc.) ;
- Des demandes plus larges d'approfondissement d'une thématique, à travers des visites d'opération référence ou l'organisation d'une journée technique ou la participation à un jury de concours. Ces événements relèvent également des missions gratuites du CAUE et renvoient à la mission de sensibilisation des CAUE.

## EN CHIFFRES

Le conseil aux collectivités correspond à **85% de l'activité en temps** des conseillers du CAUE



Relevé et diagnostic de façade pour la commune de Lignières.





Couëtron-au-Perche

## CONVERSION DE L'ANCIEN PRIEURÉ EN MAIRIE

Depuis quelques années, la commune nouvelle de Couëtron-au-Perche fait face à une double problématique. La première est la dégradation progressive, faute d'occupation, de son presbytère, de belle facture architecturale (certains éléments datant des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles) ; la seconde est la situation de la mairie, inaccessible aux personnes à mobilité réduite, à l'étroit dans des locaux ne permettant pas d'assurer un accueil satisfaisant aux administrés et sans possibilité d'extension car enclavée entre deux ailes de l'école élémentaire.

■ Un patrimoine revalorisé en un nouvel espace public connecté au centre bourg

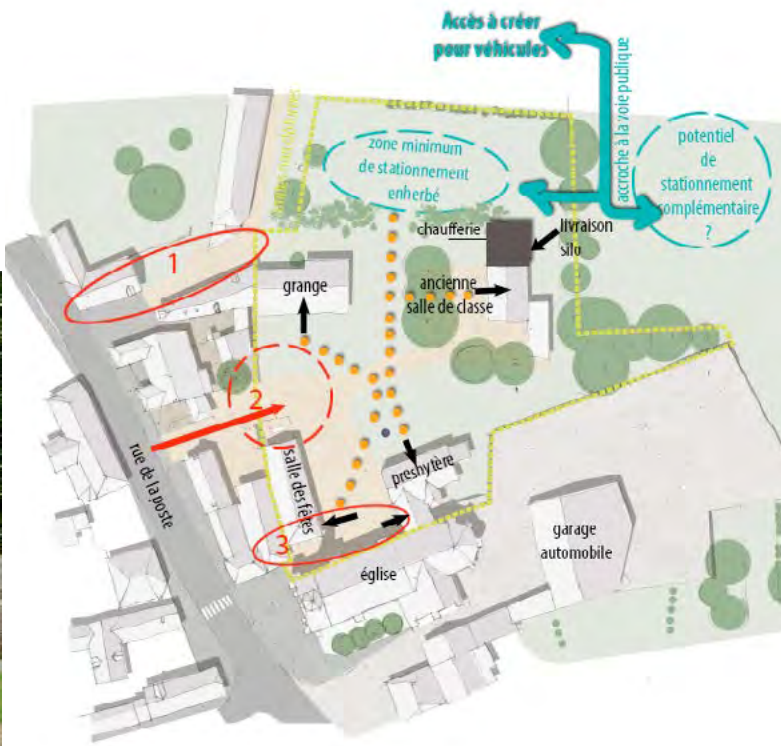
Avec le projet de revaloriser le parc de l'ancien prieuré et le presbytère qu'il abrite, la collectivité de Couëtron-au-Perche a pensé y installer la mairie. Elle a ainsi mené des études avec le CAUE afin de trouver les scénarios les plus appropriés à la création d'une nouvelle mairie dans les murs anciens.

Pour pousser la réflexion sur la restitution de ce site en tant qu'espace public entièrement connecté au centre-bourg, toutes les liaisons entre celui-ci et les espaces publics périphériques ont été réexaminées. Selon leur configuration et les besoins, certaines seront

maintenues carrossables car évaluées comme propices à l'accès des véhicules, d'autres seront à réserver au déplacement des piétons et d'autres encore seront à privatiser pour préserver la qualité de vie des riverains.

Le CAUE a accompagné la collectivité sur le choix du programme de la nouvelle mairie ; sur le scénario d'organisation à favoriser pour ce projet ; sur la liaison entre ce projet et la chaufferie bois qui va s'implanter sur ce même site ; et sur les enjeux qualitatifs à définir clairement auprès de la future assistance à maîtrise d'ouvrage chargée d'aider la collectivité à sélectionner un groupement de concepteurs pour l'aménagement de la mairie et du parc de l'ancien prieuré, en organisant un concours de maîtrise d'œuvre.

*L'ancien presbytère et le parc.  
En haut à droite, schéma d'organisation du site avec le projet d'intégration de la mairie dans le presbytère.*







Selommès

## RESTRUCTURATION DU FOYER COMMUNAL

**C**œuvre de l'architecte blésois Henry Jannin, le foyer communal de Selommès demeure un bâtiment remarquable, tant par son gabarit, sa volumétrie et sa mise en scène qui n'est pas sans rappeler les architectures des théâtres et cinémas Arts Déco.

Dans les territoires ruraux, les foyers incarnaient le lieu de rassemblements festifs et culturels, où des activités se déroulaient tout au long de l'année. Le foyer communal de Selommès a gardé cette vocation même si, aujourd'hui, l'agencement intérieur et le fonctionnement qui en découle ne permettent plus d'accueillir certaines manifestations.

### Restructuration d'un bâtiment situé dans un périmètre protégé

La commune a ainsi sollicité le CAUE pour l'aider à restructurer ce bâtiment dont les espaces de services sont au RDC quand la salle est à l'étage ; dont les rangements manquent obligeant à stocker le mobilier dans l'entrée ; et dont les circulations sont difficiles voire impossibles pour les personnes à mobilité réduite.

Le projet imaginé consiste en une extension de 50m<sup>2</sup>, dans le prolongement du bâtiment existant, jusqu'en limite de parcelle. Cette solution, discutée avec les services de l'UDAP - le foyer étant situé dans le périmètre des abords de monuments historiques - est apparue

comme la meilleure car elle permet de s'inscrire dans la volumétrie existante et de répondre aux différents besoins, en optimisant la surface construite.

Niveau programmation, l'extension permettrait d'aménager un office au même niveau que la salle polyvalente et une salle de stockage pour désencombrer l'entrée. L'ensemble de la construction se raccorderait au bâti existant par une greffe sur la coursive latérale, permettant ainsi d'avoir un espace technique, à l'arrière, séparé, et de limiter le croisement du personnel de service et des convives.

La question de la mise en accessibilité a également été traitée par l'installation d'un ascenseur et par l'aménagement de WC PMR au même niveau que la salle polyvalente. Ces travaux, pensés de façon à ne pas dénaturer le fronton du foyer et à ne pas empiéter sur la surface de la salle, permettent ainsi aux personnes à mobilité réduite de circuler librement dans le bâtiment, depuis le parvis, mais également de faire fonctionner les deux étages de façon totalement indépendante.

Enfin, le CAUE a proposé un aménagement de l'espace public visant à redonner au foyer un espace de parvis, à désimperméabiliser des surfaces enrobées et à organiser le stationnement.

Pour plus d'informations, contact : [kevin.chevallier@caue41.fr](mailto:kevin.chevallier@caue41.fr)

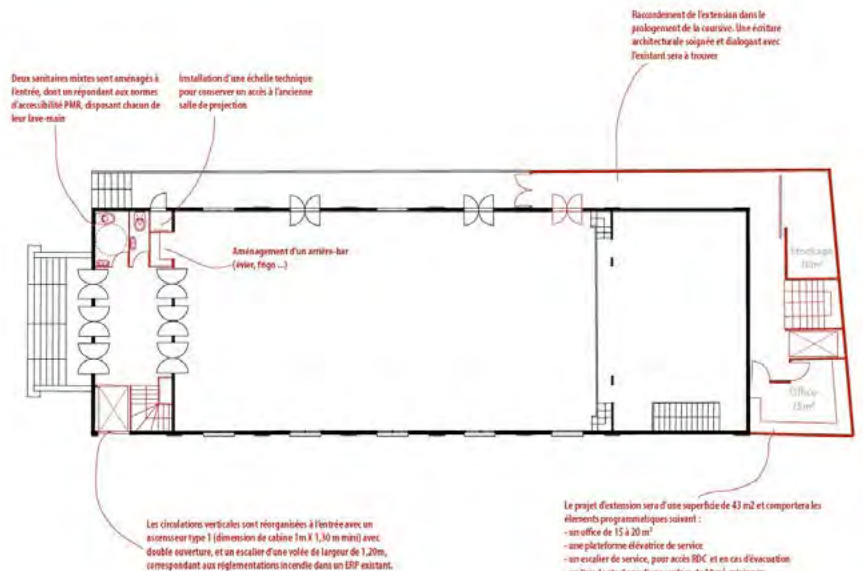


Le foyer communal, patrimoine remarquable et préservé.



Ci-dessus, réflexion sur la place de la voiture et la création d'un parvis et ci-contre, plan du projet d'extension.

Si le projet a été écarté pour le moment pour des raisons budgétaires, les travaux de mise en accessibilité envisagés n'entravent pas la possibilité de prévoir le projet initial lors d'une seconde tranche.





Prunay-Cassereau

## RÉFLEXION SUR L'ATTRACTIVITÉ D'UN LOTISSEMENT EN PÉRIPHÉRIE DE BOURG

Depuis plusieurs années, la commune de Prunay-Cassereau constatait qu'un lotissement en périphérie du bourg peinait à se remplir. Après avoir pu se rendre propriétaire des terrains à bâtir restants, la commune a souhaité engager une réflexion pour repenser le quartier et imaginer d'autres formes d'habitat et un environnement plus attractif pour les futurs acquéreurs.

■ Une réflexion pluridisciplinaire pour la définition de plusieurs scénarios

À travers plusieurs séances de travail, en collaboration avec un groupe d'élus, le CAUE a accompagné la commune dans la définition de ses nouveaux besoins et dans les différents scénarios possibles pour l'évolution du quartier. Ces travaux ont conduit à réfléchir à de nouveaux cheminements piétons ; à des transitions végétales plus denses avec le paysage agricole ; à des traitements des limites parcellaires plus qualitatifs ; et à une plus grande diversité dans la taille des parcelles et le type de logement. Les nouveaux scénarios rendent même possible l'intégration d'un projet d'habitat adapté ou groupé en cœur d'opération.

Pour mener à bien cette réflexion, les élus et l'équipe du CAUE ont travaillé à partir d'une maquette d'étude qui permettait de « tester » les différents scénarios et d'évaluer la pertinence des trames paysagères et bâties proposées. Cette étude de faisabilité a pu déboucher sur le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet (permis d'aménager, végétalisation des espaces publics, redécoupage des lots, etc.) en vue de la commercialisation des nouveaux lots à bâtir.

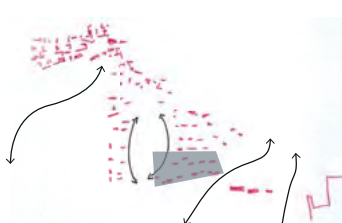
*Quelques-uns des éléments de restitution de la réflexion, étude et maquette. En vignette, vue de la zone concernée.*

## SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS

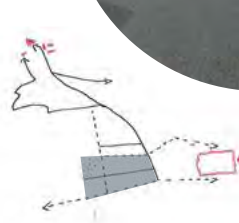
Première spatialisation des enjeux paysagers



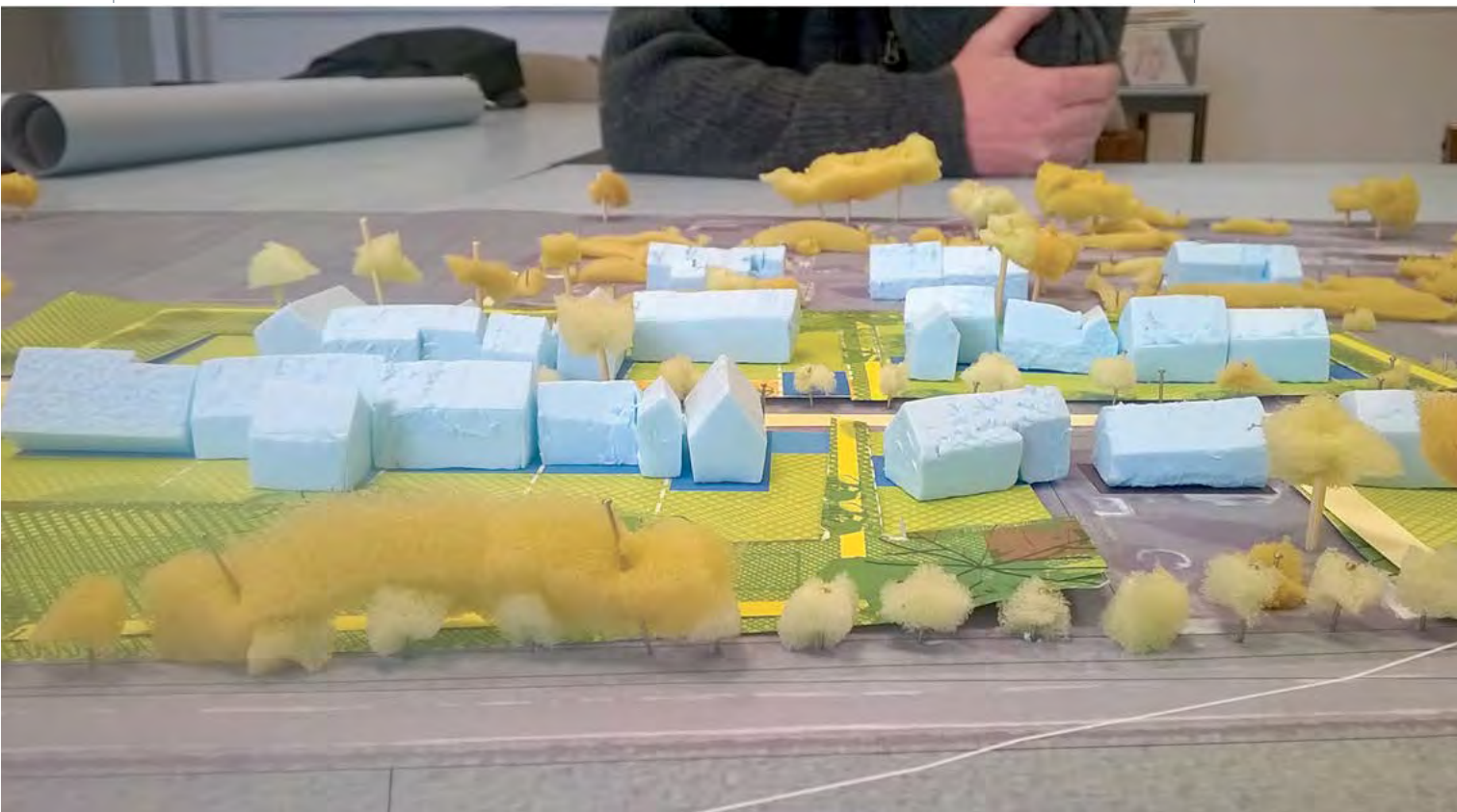
Intégrer le quartier dans une trame plantée en continuité avec les boisements existants



Conserver les espaces ouverts et y adresser les bâtiments



Inscrire le quartier dans un réseau de liaisons douces





Seigy

## CRÉATION D'UN NOUVEAU QUARTIER EN CENTRE-BOURG

Le projet d'aménagement du quartier du Gué se situe en plein centre-bourg de Seigy. C'est un espace particulièrement sensible sur le plan paysager puisqu'il se localise dans le coteau, à l'arrière de l'église classée monument historique, et en pleine covisibilité avec la zone de loisirs.

Une étude pluridisciplinaire pour une réflexion en amont d'un projet de quartier

La réalisation d'un diagnostic partagé sur site associant l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) a permis de mettre en avant la qualité paysagère du site et les éléments d'attention à porter dans l'aménagement de cet espace. Le regard croisé entre les différents contributeurs, élus, UDAP, architecte, urbaniste, et paysagiste du CAUE, a mis en exergue des enjeux partagés pour l'aménagement du quartier :

- maintenir des espaces paysagers libres de toute construction pour préserver les vues,
- s'inscrire en adéquation avec les différents volumes bâtis existants et s'inspirer des ambiances et implantations des constructions anciennes attenantes,
- aménager dans le respect de la topographie du site et en prenant en compte la gestion de l'eau,
- créer des liaisons douces entre le quartier, l'église

et la zone de loisirs et valoriser les espaces publics charnières.

Sur la base de ces échanges, le CAUE a élaboré plusieurs scénarios d'intégration et d'organisation possibles pour les différentes fonctions du futur quartier. Un travail de spatialisation en plan et en volume sur maquette a permis aux élus de se projeter et de préciser leurs attentes en matière de logements, d'emprise et de volumes bâtis, d'accès, d'intégration du stationnement, d'organisation des espaces publics, de prise en compte de la gestion intégrée des eaux pluviales et d'accueil de la biodiversité. Une synthèse des orientations retenues permettra aux élus d'amorcer des échanges avec des aménageurs potentiels.



Pour plus d'informations, contact : [melodie.jacques@caue41.fr](mailto:melodie.jacques@caue41.fr)





Vallières-les-Grandes

## L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉTANG COMMUNAL

La commune de Vallières-les-Grandes a sollicité le CAUE pour l'aider à orchestrer des projets d'aménagement s'articulant autour de l'étang communal. Le CAUE a proposé une approche globale de la continuité verte en cœur de bourg, constituée par une succession d'espaces publics avec tour de l'étang, rives de la Masse, jardin de la Maison des assistants maternels (MAM), jardin de la mairie et parcelles communales.

■ Des pavillons tels que toilettes, abris vélos, etc., pour renforcer les usages du site

Cette étude élargie a ouvert sur un projet global, phasé, dans l'objectif de répondre aux besoins à long terme de la commune sur ces parcelles. Il s'agit tout autant de mettre en valeur des espaces déjà pratiqués par les habitants en proposant de nouvelles aménités que de rendre accessibles et appropriables de nouveaux espaces actuellement clos ou méconnus.

Une concertation à plusieurs niveaux a été menée. Les élus ont animé des groupes de travail thématiques, associant des habitants et usagers, visant à définir des projets pour une aire de jeux et un city stade. Le CAUE a alimenté ces réflexions en proposant des références de projets, présentées en salle et lors de visites. Il a

aussi accompagné à la formalisation des besoins et des ambiances recherchées.

En parallèle, la mairie a organisé une soirée de concertation élargie à l'ensemble des habitants de la commune dont elle a confié l'animation au CAUE. Cette soirée a permis de recueillir le regard des habitants, dans leur diversité, sur les abords de l'étang et d'imaginer, individuellement puis collectivement, des nouveaux usages pour les espaces publics de la commune.

A l'issue de la concertation et des commissions de travail, la mairie s'est orientée vers une programmation d'espaces publics visant à :

- soutenir l'appropriation des lieux pour des usages associatifs et festifs par la construction de pavillons (guinguette, abri vélo, ponton, toilettes),
- proposer des équipements sportifs et de loisirs pour tous les publics (city stade, aire de jeux, terrain de pétanque),
- révéler les qualités paysagères et naturelles du site.

*Une soirée de concertation pour aller à la rencontre de tous les publics et co-construire un programme des usages spatialisé et partagé.*

Pour plus d'informations, contact : [paysage@caue41.fr](mailto:paysage@caue41.fr)







Pontlevoy

## AMÉNAGEMENT DE LA RUE ET DE LA PLACE MALINGIÉ

**P**ontlevoy est une commune dynamique et d'une grande richesse patrimoniale et paysagère, avec la présence d'une abbaye et d'un noyau historique aménagé. Le projet se situe aux portes du centre-ville. C'est un espace stratégique qui constitue à la fois une entrée touristique vers la découverte du centre historique et des espaces de loisirs, et une place de vie pour les habitants.

■ Replacer la convivialité au cœur du champ de foire à l'entrée du cœur historique

En s'appuyant sur un regard historique, un premier travail de diagnostic a permis de mettre en avant les dysfonctionnements et les enjeux du projet d'aménagement de l'avenue et de la place Malingié : les usages et trames végétales initiales conféraient autrefois à ce secteur une véritable ambiance de boulevard et de promenade. Progressivement imperméabilisés pour l'usage de la voiture, ces espaces se trouvent aujourd'hui principalement dédiés au stationnement. Les alignements d'arbres ont été amputés au fil du temps et une partie des sujets restants est en souffrance en raison des sols imperméabilisés. Le projet vise donc à redonner son ampleur de boulevard à l'actuelle rue Malingié et au champ de foire, en recréant des trames végétales et de promenade à

l'échelle du lieu et en cohabitation avec les besoins en stationnement d'aujourd'hui.

L'accompagnement du CAUE dans la réflexion autour du potentiel d'aménagement de la place et de la rue a permis aux élus de retenir plusieurs grands objectifs. La convivialité est à replacer au centre du projet en redonnant une priorité aux piétons et en créant un lieu d'accueil touristique. Une stratégie de végétalisation et de désimperméabilisation a été retenue pour apporter de la fraîcheur et assurer la pérennité des trames végétales.

Ces orientations ont permis à la commune de cadrer un programme pour l'intervention d'un concepteur, avec une attention particulière à porter dans la réalisation de différents scénarios de reconstitution ou de renouvellement de la trame végétale.

*Extraits de l'étude ; les scénarios révèlent l'importance de replacer le piéton au centre du projet.*

## REGARD HISTORIQUE

### Le champ de foire autéfal

« Le quartier Malingé est un ancien emplacement de la foire de Pantlevy au temps de l'abbaye de Clugny. Le quartier de foire, qui occupait l'emplacement actuel est intégré systématiquement à l'urbanisme moderne ».

#### 1840

« Retourner en possession de l'état de fait d'existence en concordance avec l'état de droit existant. Appeler l'Etat ».

« Remplacer les titres cadastraux existants de M. de l'Empire par un plan de la foire de l'abbaye et de la foire de Clugny ».

« Plan de la foire de l'abbaye et de la foire de Clugny ».

« Plan de la foire de l'abbaye et de la foire de Clugny ».



1840 (1840)



« Plan de la foire de l'abbaye et de la foire de Clugny ».

« Plan de la foire de l'abbaye et de la foire de Clugny ».

« Plan de la foire de l'abbaye et de la foire de Clugny ».



- Espace de promenade
- Aménagement blanc
- Espace commercial
- Accès public
- Reconstitution d'un mailage d'arbres



## Diagnostic photographique Champ de foire



Vue d'ensemble de la place: un vocabulaire de parking aujourd'hui (vocation principale de parking)



Parvis de l'école: un espace ouvert et minéral



Avenue Malingé: un boulevard pour la voiture



Croisement avenue Malingé/rue Marcel Thénod/rue de la Greffière/rue Colonel Filoux: l'entrée du bourg historique



Vallée-de-Ronsard

## AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DU CENTRE-BOURG

La commune de Vallée-de-Ronsard a sollicité le CAUE pour l'accompagner dans sa réflexion sur la mise en valeur de son patrimoine bâti et paysager situé sur la commune déléguée de Couture-sur-Loir, le projet concernant plus précisément la végétalisation et la création d'un parcours piéton à travers les rues du village, destiné autant aux riverains qu'aux visiteurs du territoire.

Le CAUE a aidé à formuler le parcours patrimonial identitaire du village

La végétalisation des rues et ruelles, l'opportunité de création de quelques poches de stationnement et de cheminements piétons à travers le cœur de bourg,

permettent de questionner le maillage existant du village et l'opportunité d'un investissement végétal à chaque coin de rue.

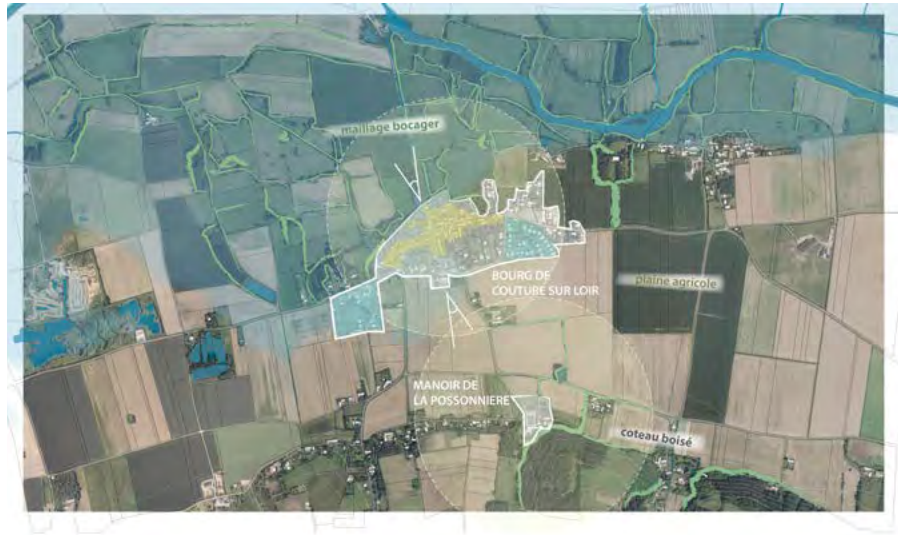
La question des accroches et de l'interface des murs avec les espaces publics adjacents occupe une place centrale dans cette démarche qui, plus qu'un projet d'aménagement, consiste en la mise en place d'un plan de gestion du bourg à la façon d'un jardin.

L'accompagnement du CAUE a permis d'aider la commune à formuler le programme de plusieurs petites opérations d'aménagement s'inscrivant dans le cadre d'une démarche de mise en valeur touristique, où les jardins particuliers et les espaces publics participent à l'identité et au récit patrimonial du village.



La commune de Vallée-de-Ronsard est implantée au sein de la plaine du Loir, où se côtoient des secteurs de grandes cultures et des secteurs bocagers préservés.

Au nord, la structure bocagère offre un cadre préservé, en lisière immédiate du village, offrant un cadre végétal protecteur. Au sud, les parcelles de grandes cultures créent une vaste ouverture et des jeux de co-visibilité importants entre vallée et coteaux. Le manoir de la Possonnière, qui a fait la renommée du village, est accroché en pied de coteau, au sein d'un cordon de grandes demeures, tourné vers la vallée.



Ci-dessous, la traversée du bourg est ponctuée d'un bâti de qualité.



- **Maison de bourg intéressante**  
Bâtiment à l'architecture caractéristique des bourgs anciens, avec des décors plus ou moins travaillés (zocoches, lacames, encadrements, etc.)
- **Propriété remarquable**  
Ensemble de bâtiments à l'architecture rurale accompagnés d'un parc, d'un mur de clôture maçonné, de dépendances ou annexes et présentant une volumétrie imposante et des décors remarquables
- **Architecture vernaculaire**  
Bâtiment moderne à usage domestique ou bâti singulier ayant une fonction locale (foire, essoretoirs, grange, annexe, etc.)
- **Patrimoine historique**  
Bâtiment ou ensemble de bâtiments dotés par la fonction, son histoire, son architecture monumentale contribuant au site historique de la commune. Il s'agit souvent de fonctions civiles, religieuses ou commerciales qui peuvent se lire dans la forme du bâtiment (volubilité, composition de façade, etc.)
- **Alignement remarquable**  
Plantation d'arbres en alignement soulignant un jardin, une clôture, un cheminement et conduisant le regard ou la déambulation
- **Arbre remarquable**  
Arbre qui par son implantation, la nature de son essence, son volume ou sa perception dans le paysage organise la vue ou concentre l'attention
- ▶ **Panorama, perspective intéressante**  
Point de vue singulier qui offre une vue étonnante ou un point de fuite sur un élément de patrimoine particulier
- **Espace public structurant**
  - 1 Carrefour du Grand Chemin, entrée de bourg est, parvis de l'église et croisement faisant carrefour
  - 2 Place du village, parvis de l'église, cœur historique du bourg, lieu de vie et de rencontre
  - 3 Place de la mairie, espace de représentation du bourg, de la mise en scène par l'espace public
  - 4 Rue Joachim du Bellay, entrée de ville nord, approche par le pont, le bassin et le paysage perché des grandes propriétés
- **Séquence intéressante**  
Succession de bâtiments de volumétries cohérentes et seul de transition soignée de l'espace privé à l'espace public.
  - 1 Rue Renaud : bâtiments à volumétries à mi-chemin avec corniches à lacames, implantés en retrait de l'alignement derrière un mur bas et surmonté d'une grille
  - 2 Rue Marie Dubois, bâtiments à volumétrie basse, avec corniches alignées et implantées à l'alignement, caractéristiques du village de petits villages, habitat moderne au respect strict à l'espace public (la chaussée)
  - 3 Rue Racan : séquence courte de murs de grandes propriétés doublés de parcs arborés, paysage riche mais fermé offert des vues perchées sur les architectures remarquables derrière les parois

## Petites Villes de Demain

# ANIMATION DES ATELIERS PLANS-GUIDES «PVD»

**E**n Loir-et-Cher, 17 communes ont été lauréates du programme Petites Villes de Demain (PVD) piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). À l'occasion d'un partenariat avec la Préfecture de Loir-et-Cher, le CAUE a animé un certain nombre d'ateliers plans-guides des Petites Villes de Demain.

■ Sur les 14 PVD accompagnées par le CAUE, 9 l'ont été en 2022

Ces ateliers ont pour vocation d'accompagner les collectivités dans la définition de leur stratégie de revitalisation et dans l'élaboration de leur feuille de route. Ils réunissent, pendant une à deux journées, des acteurs multiples du territoire, élus, techniciens, partenaires institutionnels (services de l'État, Conseil départemental) et des représentants de la société civile locale.

La dimension participative et collaborative de la démarche permet de faire émerger des projets partagés par tous et mobilisant différentes expertises. Les plans-guides sont élaborés à partir de la même méthode de travail combinant approche de terrain, élaboration de la feuille de route et pistes de projets.

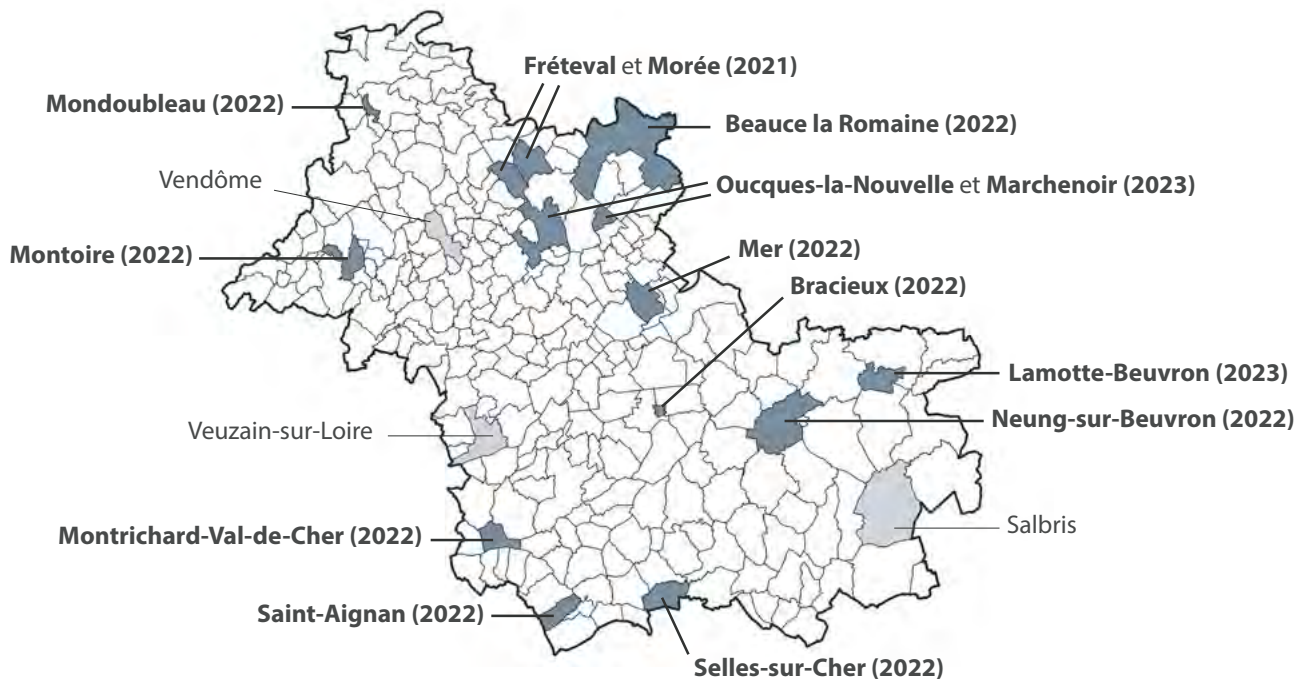
Le travail de terrain est réalisé dans la totalité des cas par « arpentage », un diagnostic partagé en marchant permettant aux élus de présenter les problématiques

de leur collectivité et de cibler les espaces de projets potentiels. Dans quelques cas, une visite en bus a été nécessaire pour appréhender le territoire dans son ensemble et comprendre les enjeux de mobilité et d'interface entre l'espace urbanisé et l'espace plus rural.

La deuxième partie de l'exercice consiste à identifier les atouts, les faiblesses et les opportunités des territoires. Une manière de décrire les caractéristiques des dynamiques territoriales et de dresser un portrait implicite de l'attractivité des villes. Cela conduit les participants à construire un discours de projet, c'est-à-dire à faire émerger des axes définissant à la fois le projet de territoire et le projet politique.

La dernière phase de travail repose sur la déclinaison du projet de territoire en actions plus opérationnelles. Les plans-guides sont transversaux dans leur approche et évoquent à la fois les questions d'équipement, d'espace public, d'habitat, de patrimoine, etc. La mise en musique des projets donne une vision stratégique à long terme de la revitalisation du territoire.

L'équipe pluridisciplinaire du CAUE a animé l'ensemble des ateliers et produit des panneaux-affiches faisant état de la réflexion menée conjointement par tous les participants des ateliers.



Les 17 communes de Loir-et-Cher retenues Petites Villes de Demain.  
 Les 14 ayant bénéficié de l'accompagnement du CAUE sont indiquées en gras,  
 avec l'année correspondant à la période des ateliers.

Les ateliers réunissent autour des conseillers du CAUE des acteurs multiples du territoire : des élus et des techniciens de la commune, des partenaires institutionnels mais aussi des représentants de la société civile.  
 Ci-contre à Selles-sur-Cher en novembre 2022.



Mondoubleau

## CENTRALITÉ HISTORIQUE AU CŒUR DU PERCHE

La construction du plan-guide Petites Villes de Demain de Mondoubleau s'appuie sur deux journées d'ateliers permettant de co-élaborer une stratégie d'ensemble avec une descente progressive dans les échelles de travail.

Le CAUE a animé deux ateliers les 14 juin et 12 juillet 2022

Le premier atelier était dédié à une réflexion globale à laquelle la collectivité a choisi d'associer de nombreux acteurs du territoire : associations culturelles et environnementales, structures sociales, entreprises et réseau éducatif sont venus se joindre aux élus et techniciens ainsi qu'aux services de l'État pour réaliser un état des lieux des dynamiques en cours dans ce bourg patrimonial.

Un deuxième temps d'atelier collaboratif a permis d'approfondir deux thématiques structurantes du plan-guide : mettre en projet le patrimoine de la commune et penser à la revitalisation des espaces publics. Objectif de la démarche : sur la thématique patrimoniale, les groupes de travail élaborent et hiérarchisent des objectifs pour la préservation et la mise en valeur du petit et grand patrimoine du territoire. Ces réflexions dialoguent avec la construction du plan pluriannuel de la candidature de la commune au label Petites Villes

de Demain. Les ateliers sont aussi l'occasion de penser à des parcours comme des récits du patrimoine de Mondoubleau : dialogue du bourg avec son contexte paysager.

Sur la revitalisation des espaces publics de Mondoubleau, les participants ont été invités à spatialiser les grands objectifs de la commune et à prioriser les actions. Les espaces publics identifiés comme prioritaires ont ensuite fait l'objet d'une réflexion pour imaginer les évolutions possibles et définir les objectifs d'aménagement : apaiser le partage des espaces entre piétons et voitures, redonner de la place à la convivialité et aux actions culturelles, renforcer la place de la nature en ville, etc.

*Le diagnostic en marchant (photos du haut) est une première étape indispensable. L'objectif est d'identifier les zones de conflit entre les usages liés aux circulations, les problématiques d'accessibilité, les espaces publics à améliorer, les éléments de sécurité à intégrer, etc. Cartes, jeux de rôles, pictos, polaroids sont d'autres outils utilisés. Images du bas : travail de diagnostic puis pistes de projet en atelier.*





Mer

## SUR L'AXE LIGÉRIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la mission du CAUE a été d'aider la commune de Mer à définir la stratégie de développement et de revitalisation de la ville au sein de son territoire.

■ Une démarche globale : habitat, mobilités, patrimoine, commerces, etc.

Dans l'objectif d'une vision d'ensemble exhaustive et au long terme, le CAUE de Loir-et-Cher a animé une série d'ateliers plan-guide sur plusieurs temps collectifs, en mars et juillet 2022. Ces ateliers ont fait émerger la portée de cette démarche :

- inscrire la stratégie de projet dans une démarche de valorisation patrimoniale qui s'appuie sur les forces vives et les atouts de la commune : identité et histoire locales, Mer dans l'axe ligérien inscrit au patrimoine mondial, Mer comme « trait d'union » au cœur d'un territoire touristique ;
- étudier les possibilités de diversification et de développement de l'habitat sur la commune pour répondre à la demande croissante et l'attractivité récente du territoire (sans tendre vers l'étalement urbain) ;
- engager une réflexion sur la stratégie d'ensemble

de l'activité économique et commerciale : en pérennisant le cœur de ville commerçant historique mais également en renforçant les zones d'activités ;

- repenser le fonctionnement du centre-ville, les déplacements, les offres de services et équipements et le rapport à l'espace public (rue, place, parc paysager, zone naturelle, etc.).

Il s'agit à la fois d'explorer la dynamique commerciale en centre-ville, les effets démographiques, le marché de l'immobilier, la vacance (habitat/commerce), le patrimoine ancien à restaurer et à valoriser, la qualité de l'offre de service public, la qualité des espaces publics et de la trame verte/bleu, et plus largement, de la préservation de la biodiversité, l'ouverture culturelle, patrimoniale, touristique etc.

*Les ateliers ont pour objectif de réunir des acteurs variés dans un temps ciblé pour élaborer le diagnostic, extraire les grandes thématiques à prendre en compte, définir les grandes orientations du plan-guide et les formaliser sur les secteurs à enjeux. Ils permettent d'alimenter et définir la feuille de route de la stratégie à adopter pour ensuite décliner le programme d'actions à mettre en œuvre.*

*Ci-contre, axes de projets.*



Axe de projet : évolution de l'habitat en coeur de ville



Axe de projet : valorisation du patrimoine local



Axe de projet : développement des mobilités



Axe de projet : renforcement de l'histoire commerçante

## Montrichard - Val de Cher

# UNE « PETITE VILLE DE DEMAIN » D'EAU ET DE PIERRES

À la suite à d'une étude sur un secteur d'urbanisation menée par le CAUE à l'automne 2021, la commune de Montrichard - Val de Cher, retenue dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD), a de nouveau sollicité le CAUE afin qu'il organise des ateliers pour la réalisation d'un plan-guide.

### Des ateliers en février 2022 et des projets concrets dans un avenir proche

Deux jours d'ateliers ont été menés en février 2022 avec un groupe d'élus et d'acteurs tels que définis dans le dispositif PVD, notamment l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) puisque la dimension patrimoniale est une caractéristique importante de ce territoire.

Lors de la première demi-journée, une visite en marchant de la commune a été commentée par les élus communaux afin que chaque acteur prenne connaissance et conscience des enjeux, potentiels, opportunités et projets du territoire. Ainsi, de retour en salle, chaque acteur a pu s'exprimer sur ce qu'il a vu et entendu tout au long du parcours et sur ses attentes.

Quatre grands points sont ressortis : la circulation (véhicules, piétons, placettes,...), le patrimoine comme levier touristique, la définition de l'attractivité de la commune, l'organisation des projets selon les besoins et les opportunités foncières. Tous ces éléments ont

été sectorisés sur un plan par le CAUE afin de voir les espaces à enjeux et commencer à identifier un récit patrimonial.

Lors d'une seconde demi-journée, les acteurs ont pu se focaliser sur des éléments plus opérationnels sur les secteurs retenus comme à privilégier dans un premier temps.

Par exemple, la question de la circulation est vite venue croiser la volonté de mettre en avant les éléments patrimoniaux secondaires (vis-à-vis du donjon) : comment le touriste se déplace-t-il entre chaque point d'intérêt ? Le plan-guide apporte une réponse à un instant « T ».

Un des secteurs à fort enjeu a fait l'objet d'un travail de réflexion avec l'ABF par la suite, la municipalité ayant entendu la nécessité de ne pas laisser passer l'opportunité.

*Exemples d'éléments de restitution.  
Les panneaux plan-guide (en haut à gauche), imprimés sur grand format, constituent une synthèse des données avec état des lieux, atouts-faiblesses, balades diagnostic, projets, etc.*

Pour plus d'informations, contact : [jennilaure.jacaud@caue41.fr](mailto:jennilaure.jacaud@caue41.fr)



## Neung-sur-Beuvron

# PLAN GUIDE À L'ÉCHELLE DU CENTRE-BOURG

La commune de Neung-sur-Beuvron a bénéficié de l'accompagnement du CAUE pour animer un atelier plan-guide à l'échelle de son centre-bourg à l'issue duquel trois axes de projets principaux ont émergé : conforter l'attractivité du centre-bourg, valoriser les espaces naturels et patrimoniaux et favoriser les déplacements doux entre le centre-ville et les pôles de vie et de loisirs.

### Un atelier à l'échelle du centre-bourg en avril 2022

Dans le prolongement de ce travail, un espace de projet a été identifié comme regroupant tous les enjeux précédemment cités. Il s'agit d'une friche commerciale, située en plein centre-bourg, regroupant plusieurs bâtiments dégradés à l'identité solognote (pan de bois et briques) sur une parcelle en longueur faisant le lien entre l'espace naturel et de loisirs des bords du Beuvron et le cœur de bourg.

Après un diagnostic poussé à l'échelle de la friche, un projet complexe a émergé comprenant une intervention architecturale forte et un travail de l'espace public structurant.

Le projet architectural comporte :

- la démolition partielle du bâti trop dégradé ou présentant peu d'intérêt architectural ;

- la réhabilitation d'une grange et d'un immeuble à pan de bois pour accueillir un équipement public et un logement ;
- la construction d'une halle de marché mêlant les archétypes traditionnels à une écriture architecturale contemporaine.

Le travail de l'espace public, quant à lui, vise à connecter le centre-bourg à la zone naturelle du Beuvron et à articuler l'ensemble des interventions architecturales. Pour se faire, plusieurs typologies d'espaces sont proposées sur le même site : une traversée sécurisée de la route départementale pour redonner de l'espace au piéton nécessitant de repenser la place de l'église, la création d'un parvis permettant la mise en valeur de l'immeuble à pan de bois réhabilité, l'aménagement d'une promenade plantée passant sous la halle qui assure la connexion avec la zone de loisirs du Beuvron.

*Dans le prolongement de l'atelier plan-guide, un projet structurant se dessine, avec une démarche de projet forte en quatre étapes.*

### 1 LE PARVIS

Création d'un parvis pour la halle/l'équipement d'environ 140 m<sup>2</sup> en accroche de la place Charles Quenet pour accueillir des terrasses et le prolongement du marché

### 2 LA PLACE ET LA RUE

Réaménagement d'une partie de la rue Henry de Geoffre et de la place Charles Quenet pour sécuriser les déplacements doux et mettre en valeur la place et le parvis autour d'un aménagement harmonieux marquant le centre-ville

### 3 LE JARDIN PUBLIC

Création d'un jardin public traversant accompagnant les cheminements vers les équipements et le Beuvron, et pouvant accueillir l'extension du marché

### 4 L'ENTRÉE DU SITE

Requalification du parking à la marge pour créer une entrée piétonne directe et mettre en valeur le nouvel espace public depuis l'allée des Castors

### 5 L'ÉQUIPEMENT

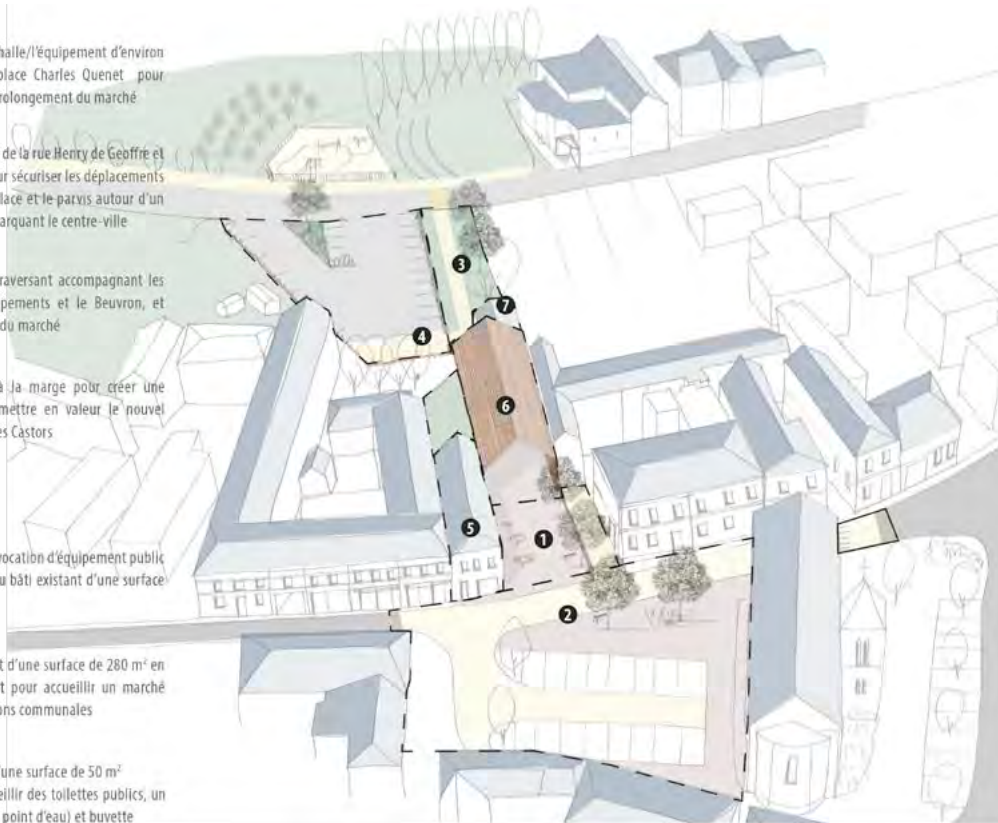
Bâti à pan de bois conservé à vocation d'équipement public  
Réhabilitation d'une partie du bâti existant d'une surface de 160 m<sup>2</sup>

### 6 LA HALLE

Création d'une halle en retrait d'une surface de 280 m<sup>2</sup> en accroche du bâti environnant pour accueillir un marché couvert et autres manifestations communales

### 7 LA GRANGE

Réhabilitation de la grange d'une surface de 50 m<sup>2</sup> intégrée à la halle pour accueillir des toilettes publics, un espace technique (électrique, point d'eau) et buvette



## Démarche de projet



### 1 DÉMOLITION D'UNE PARTIE DU BÂTI

La conservation et la réhabilitation du bâti à pan de bois participe à la mise en valeur patrimoniale de la commune.



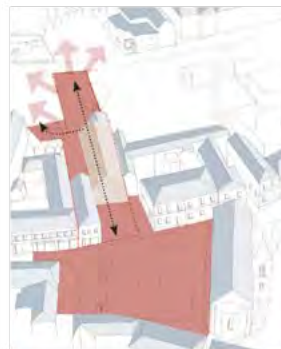
### 2 MISE EN RETRAIT - CRÉATION D'UN PARVIS

La rupture du front bâti sur la rue est réduite car une partie de l'immeuble est conservé. Le parvis crée un appel vers la halle.



### 3 IMPLANTATION DU BÂTI

Un gabarit de halle qui s'intègre parfaitement dans la trame bâtie existante. Une halle mise en scène par l'espace public.



### 4 STRUCTURATION PAR LES ESPACES PUBLIC

Des espaces publics qui viennent donner vie à ces nouveaux équipements : le site devient traversant et s'articule entre la plaine de loisirs et le centre-ville par des micros-espaces offrant de nouveaux usages



## AMI Gestion intégrée des eaux pluviales

# SENSIBILISER ET ACTIVER LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES EAUX DE PLUIE

En 2021, le CAUE de Loir-et-Cher a répondu à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pluriannuel de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP).

L'objectif de cet appel à manifestation était de permettre une sensibilisation et une mise en œuvre concrète, par les projets, d'une autre gestion des eaux de pluie.

En collaboration avec le service de la qualité de l'eau du Conseil départemental, le CAUE a proposé la mise en place de plusieurs actions.

En 2022, ces actions étaient de trois ordres :

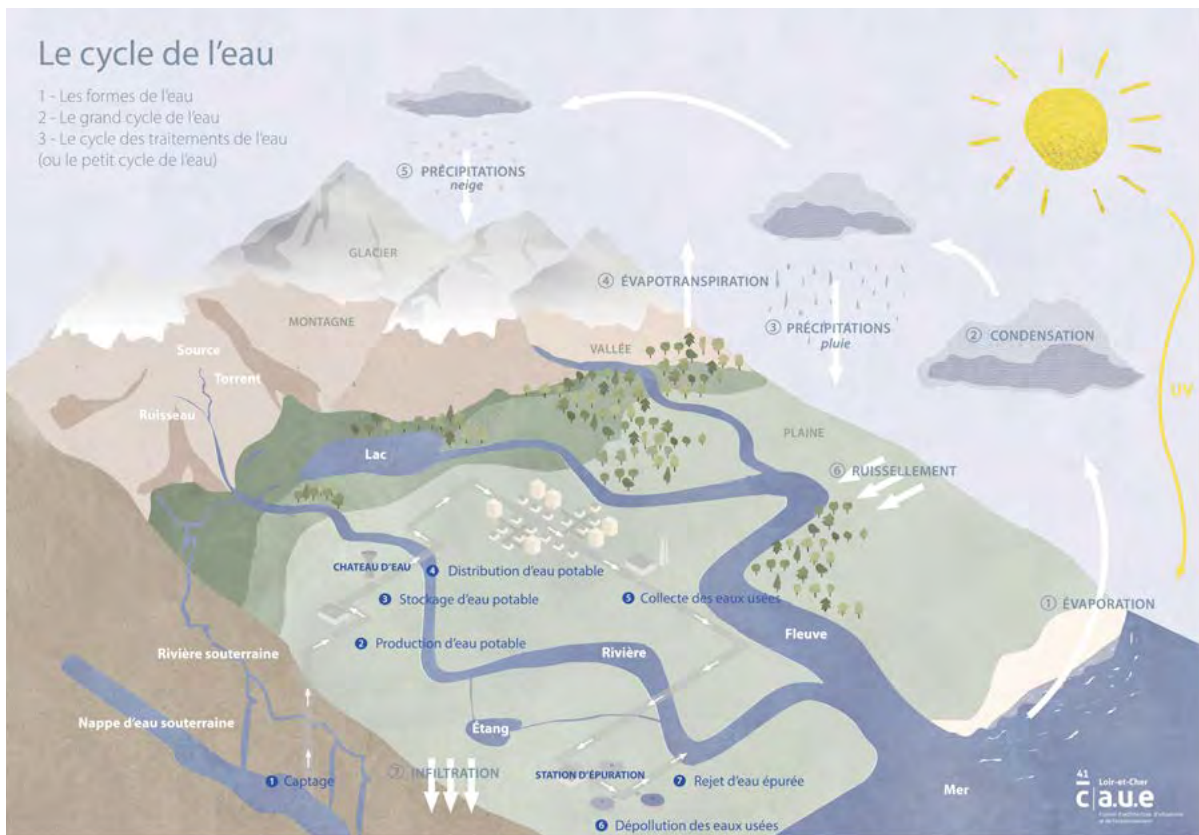
- Conseiller les collectivités dans leur projet d'aménagement pour mieux intégrer les eaux pluviales à la parcelle ;
- Sensibiliser les collectivités sur la GIEP à travers des conférences, des visites d'opération et des documents de communication ;
- Lancer un appel à projet pour la désimperméabilisation et la végétalisation d'une cour d'école.

### Conseiller les collectivités en amont des projets

Dans chaque projet d'aménagement, qu'il s'agisse d'espace public ou d'équipement public, il est possible d'intégrer différemment les eaux pluviales et d'en faire un véritable levier au service du projet. Le CAUE est intervenu sur plusieurs projets de collectivités pour permettre la prise en compte de ces nouvelles manières de concevoir les projets. Cela passe à la fois par une déconnexion des nouveaux aménagements du réseau d'eau pluviale ou du réseau unitaire, et par une utilisation pertinente des eaux de pluie pour nourrir les sols et favoriser le développement végétal et les îlots de fraîcheur.

### Sensibiliser à la GIEP

Avant de se lancer dans des projets d'aménagement, les acteurs (élus ou techniciens), pour lesquels ces questions sont encore étrangères, ont besoin de mieux comprendre les enjeux et le sens de la GIEP. À travers des visites d'opération (voir double page suivante) ou des conférences, il est plus facile de saisir que la gestion intégrée de l'eau pluviale (GIEP) consiste à favoriser au maximum l'infiltration de l'eau de pluie là où elle tombe et à récupérer cette eau afin de la réutiliser.



Document pédagogique pour comprendre le cycle de l'eau.

## AAP « l'eau, source de vie dans ma cour d'école »

Les cours d'école sont aujourd'hui de véritables laboratoires pour mettre en œuvre toutes les innovations autour des questions environnementales. À travers le lancement de cet appel à projet, remporté par la commune de Neung-sur-Beuvron, le CAUE a souhaité prolonger l'expérience de la cour d'école de Saint-Ouen et mettre en application la GIEP dans un projet participatif.

Double page suivante, les visites organisées par le CAUE sur la thématique de l'eau.





AMI Gestion intégrée des eaux pluviales

## VISITES D'OPÉRATIONS EXEMPLAIRES EN GESTION INTÉGRÉE

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation aux enjeux de la gestion de l'eau soutenues par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le CAUE a organisé trois sessions de visites en 2022, au rythme d'une par mois entre octobre et décembre. L'objectif était d'aborder une variété de types et d'échelles de projets faisant la part belle à une gestion inventive des eaux de pluie. Ces visites étaient ouvertes aux élus ainsi qu'aux techniciens des collectivités.

En Eure-et-Loir / Champhol, St-Georges-sur-Eure, Fresnay-l'Évêque

### Espaces publics et les nouveaux quartiers

Trois sites étaient au programme de la journée en Eure-et-Loir, le 4 octobre, avec tout d'abord l'écoquartier de la Chesnaie à Champhol et le quartier durable des Erriaux à Saint-Georges-sur-Eure. Il s'agissait d'y découvrir des espaces d'habitation dans lesquels la gestion de l'eau se fait en surface avec des infiltrations naturelles (en sols peu infiltrants).

L'ensemble des espaces plantés qui accompagnent les continuités piétonnes et les placettes remplissent également des fonctions de stockage et d'infiltration de l'eau tout en proposant une présence végétale qui contribue à la qualité paysagère des quartiers.



Découverte de l'écoquartier de la Chesnaie (Champhol, 28).

L'eau se niche aussi dans des espaces non visibles, comme les fondations des places « du midi » qui viennent contribuer à l'objectif « zéro rejet » des quartiers.

La journée s'est terminée par la découverte des espaces publics infiltrants de Fresnay-l'Évêque où la municipalité mène une politique de gestion de l'eau dans des espaces plantés depuis de nombreuses années.

Cette politique initiée lors du réaménagement de la place de l'église, qui accueille une « mare urbaine », s'est poursuivie lors de chaque aménagement de rue ou d'espace, avec des massifs plantés drainants qui permettent de gérer les eaux de ruissellement des rues.

Pour plus d'informations, contact : [paysage@caue41.fr](mailto:paysage@caue41.fr)

En Loir-et-Cher / Saint-Ouen

## Cour d'école

La visite a été l'occasion de revenir sur la première désimperméabilisation de cour d'école accompagnée par le CAUE. Deux ans après la co-construction du projet avec les élèves, enseignants, élus et le service technique, ce retour sur site permet de découvrir l'espace de vie depuis le réaménagement. La cour a été totalement réinventée avec plus de 50 % des surfaces désormais perméables et des chemins de l'eau visibles dans l'espace qui participe à la sensibilisation des élèves.

Villiers-sur-Loir

## Place de l'église et de la mairie

Gérer les eaux de pluie de la place de l'église et de la mairie de Villiers : un projet qui associe la mise en place de revêtements de sols drainants et l'infiltration des eaux de ruissellements dans une large noue plantée qui sépare un espace de parvis piéton de la voirie.



La cour de l'école de Saint-Ouen, près de Vendôme.

À Villiers-sur-Loir, une noue urbaine révèle l'emplacement d'un saut de loup historique et allie séparation des espaces, végétalisation et gestion de l'eau (photo au centre).



# RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS DE CONSEIL SUR LES PROJETS DES COLLECTIVITÉS EN 2022

- Agglopolys / OAP Agglopolys Habitat
- Agglopolys / PLUi
- Agglopolys / Renov'Energie
- Areines / Aménagements paysagers zone de loisirs
- Autainville / Aménagement de la zone de loisirs et des espaces publics associés
- Azé / Cœur de village / Réhabilitation d'une maison ancienne en logement
- Azé / Cour d'école et abords de la mairie
- Beauce la Romaine / Déconnexion de l'avenue de Bretagne
- Beauce la Romaine (Ouzouer) / Programmation architecturale de la friche Shopi
- Beauce la Romaine (Ouzouer) / Plan-guide Petites Villes de Demain
- Beauce la Romaine (Ouzouer) / Réhabilitation d'un ancien local commercial
- Blois Collège Rabelais / Végétalisation d'une des deux cours
- Boursay / Rue des écoles
- Bracieux / Étude urbaine et patrimoniale / Plan-guide Petites Villes de Demain
- CC Beauce Val de Loire / PLUi
- Département de Loir-et-Cher /Habitat regroupé PAH
- Département de Loir-et-Cher /Maison des Territoires
- Département de Loir-et-Cher /Subvention haie-arbre
- Champigny-en-Beauce / Réaménagement place de l'église
- Chaõn / Restaurant - Création d'un local communal
- Châtres-sur-Cher / Abords pharmacie
- Chaumont-sur-Loire / Aide à l'étude signalétique, enseignes, publicités
- Chaumont-sur-Loire / Réhabilitation salle Renaissance
- Chaumont-sur-Tharonne / Aménagement Site du Mardelay
- Chaumont-sur-Tharonne / Centre bourg et pôle culturel
- Cheverny / Projet écoquartier, programmation urbaine ANCT
- Contres / Aménagement de la cour du collège
- Couëtron-au-Perche / Aménagement mairie dans presbytère
- Couffy / Embellissement bourg
- Courbouzon / Aménagement aire de jeux
- Courbouzon / Espaces publics et végétalisation des abords des lavoirs
- Huisseau-en-Beauce / Rénovation salle d'activité & vie associative
- Josnes / Centre bourg
- La Chaussée Saint-Victor / Cour d'école
- La Ferté Saint-Cyr / Agrandissement de l'école et préau
- Lavardin / Aménagement de la traverse
- Le Gault du Perche / Réhabilitation bar restaurant
- Les Montils / Réflexion reconversion site de l'ancienne école
- Lignéres / Rénovation façade de la mairie
- Loreux / Aménagement paysager d'une aire de loisirs
- Lunay / Aménagements paysagers
- Maslives / Projet d'aménagement de Cœur de village
- Méhers / Projet d'exposition réflexion nouveau quartier et





- réhabilitation de bâtiments
- Méhers / Traverse
- Ménars / Salle associative et restaurant scolaire
- Mennetou-sur-Cher / Stratégie d'aménagement zone de loisirs
- Mer / Plan-guide Petites Villes de demain
- Meusnes / Cheminement
- Mondoubleau / Candidature Petites Cités de Caractère
- Mondoubleau / Plan-guide Petites Villes de demain
- Mont-Près-Chambord / Commission d'urbanisme
- Montlivault / Aménagement aire de tourisme vert
- Montrichard Val de Cher / Plan-guide Petites Villes de demain
- Muides / Conseil giratoire de Muides
- Mulsans / Rénovation agrandissement salle des fêtes et parking salle des fêtes
- Naveil / Équipement socioculturel et ALSH
- Naveil / Conseil aménagement rue Toulouse-Lautrec
- Naveil / Nouvel équipement et liaison bourg
- Neung-sur-Beuvron / Aménagement centre-bourg / Plan-guide Petites Villes de demain / Aménagement des entrées de bourg
- Neung-sur-Beuvron / Cour d'école Lauréat AMI
- Pezou / Aménagement des entrées de bourg
- Pierrefitte-sur-Sauldre / Revitalisation centre-bourg
- Pontlevoy / Aménagement champ de foire (Place Malingié)
- Pouillé / Projet de construction d'un club-house
- Prunay-Cassereau / Etude aménagement quartier Fouquet
- Rilly-sur-Loire / Aménagement d'un parking végétalisé pour la mairie et l'école
- Romorantin / Problématique de circulation et d'aménagement centre ville, accompagnement Cerema
- CC Romorantinais et Monestois / Création d'une plateforme de rénovation énergétique
- Saint-Aignan sur Cher / Aménagement Place de la République
- Saint-Aignan / Plan-guide Petites Villes de demain
- Saint-Denis-sur-Loire / Aménagement de la rue de la Loire
- Sambin / Aire de cyclotourisme et liaisons douces
- Sambin / Réhabilitation du presbytère
- Sassay / Groupe scolaire, sport, logements seniors
- Savigny-sur-Braye / Eco-bourg
- Seigy / Accompagnement pour aménager une zone à urbaniser
- Selles-sur-Cher / Plan-guide Petites Villes de demain
- Selommes / Réaménagement de la salle communale
- Séris / Réhabilitation de logements communaux



- Souesmes / Réhabilitation hôtel-restaurant
- Terres du Val de Loire / PLUi
- Territoires Vendômois / Réflexion PLUiH
- Tourailles / Aménagement paysager
- Trôo / Aménagement d'une aire de camping-car
- Trôo / Animation PCC sur la végétalisation des rues en centres anciens
- Vallée de Ronsard / Aménagement centre bourg, cheminements piétons
- Vallières les Grandes / Aménagement abords de l'étang
- Valloire-sur-Cisse (Chouzy-sur-Cisse) / Aménagement de cour d'école Le Grand Clos
- Valloire-sur-Cisse (Coulanges) / Aménagement de la place de la mairie
- Vendôme / Dispositifs façades pour les particuliers
- Vievy le Rayé / Fleurissement des entrées de bourg
- Villedieu le Château / Cœur de village
- Villefranche-sur-Cher / RAM
- Villefranconeur / Aménagement traverse
- Villeherviers / Place de l'église
- Villerbon / Ancienne cantine en salle polyvalent
- Villierfaux / Aménagement zone de loisirs - Jardins de l'école
- Autres : ACESM (association) / Restructuration d'un bâtiment tertiaire

# CONSEILS AUX PARTICULIERS

Sur l'ensemble du Loir-et-Cher

## UNE MISSION DE PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE

Le CAUE dispense un conseil gratuit basé sur l'indépendance et le dialogue dont le fil conducteur est le projet particulier dans son interaction avec l'intérêt général. Ces entretiens s'adressent à tout porteur de projet envisageant une construction, une réhabilitation, une extension, un aménagement extérieur, ou ayant des questions techniques ou réglementaires, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage.

Le but est d'accompagner le demandeur, de susciter la réflexion, de préciser le projet, de faire prendre conscience des enjeux et des priorités, de mettre en évidence les qualités et la lisibilité du projet ou de l'intention dans son environnement.

■ Des demandes très diversifiées : conseils, avis, idées, aides au dépôt de dossiers; etc.

Les entretiens se déroulent dans nos locaux avec un architecte, un urbaniste ou un paysagiste, selon les problématiques soulevées par le particulier. Il est demandé à celui-ci de venir muni de tout document permettant au conseiller de comprendre facilement la situation initiale et d'apporter une réponse pertinente et d'ouvrir la voie à la conception (plan, photos, extrait de PLUi, extrait de cadastre...)

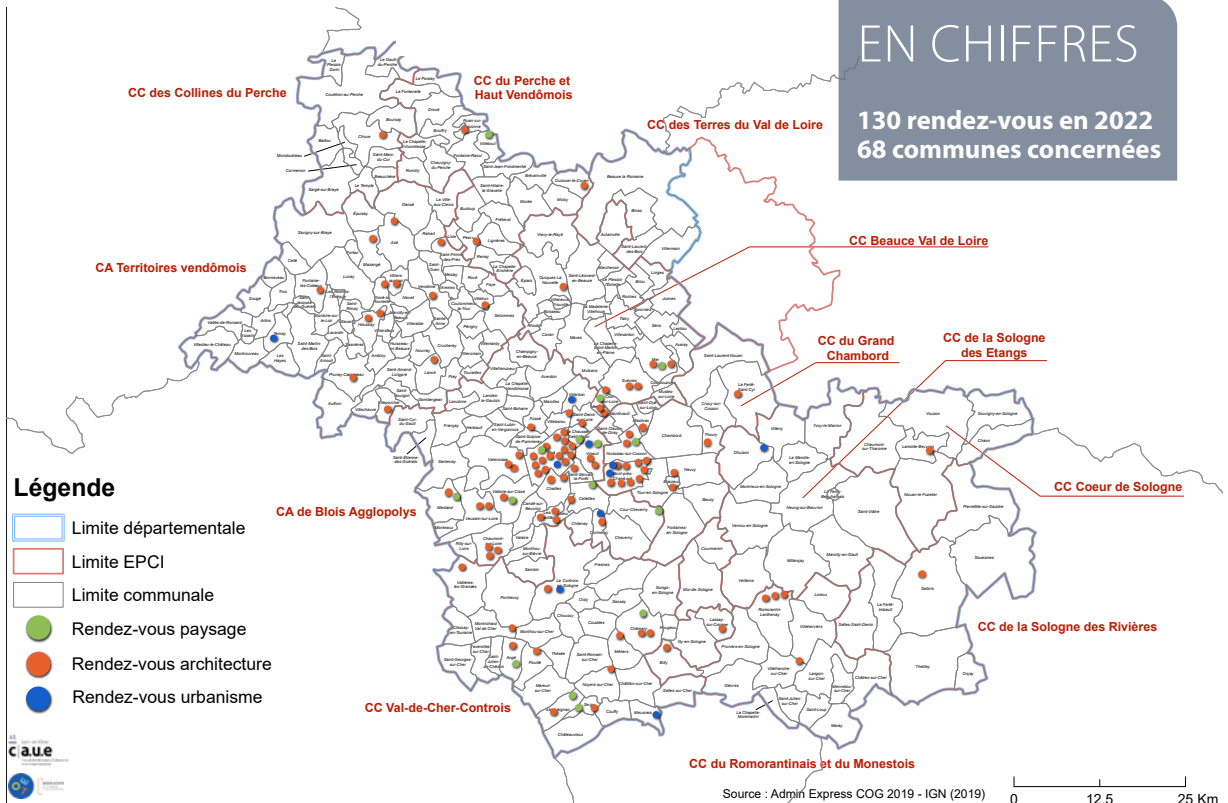
En 2022, le CAUE a ainsi pu assurer près de 130 conseils auprès des particuliers, sur 11 des 12 communautés de communes du département, et sur 68 communes, soit une légère baisse vis-à-vis de 2021 qui s'explique par un aménagement de créneaux de rendez-vous dédiés, afin d'optimiser le temps disponible pour répondre à la hausse du nombre de demandes des collectivités. Un travail de concertation a été élaboré en ce sens entre les conseillers et la direction.

Le développement de cette mission de conseil ne peut se faire qu'avec le partenariat de structures complémentaires avec lesquelles les conseillers échangent régulièrement, tels que l'UDAP (Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine), l'ADIL, les services instructeurs, les plateformes de rénovation énergétique, les associations spécialisées sur le bâti ancien (Maisons paysannes de France, et Vieilles Maisons Françaises notamment).

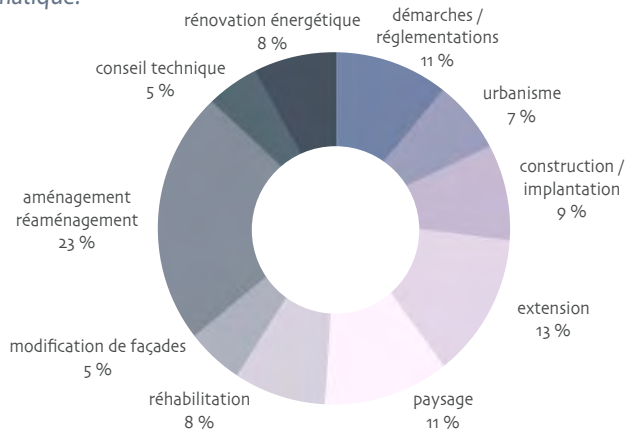
L'idée d'un travail collaboratif étroit avec les instructeurs et les élus, garants des paysages à travers la qualité des projets qu'ils autorisent sur leur territoire, émerge et constituera probablement un chantier important dans l'organisation du conseil aux particuliers pour les années à venir.

# EN CHIFFRES

130 rendez-vous en 2022  
68 communes concernées



Répartition géographique des demandes de conseils.  
Ci-dessous, répartition thématique.



# CONSEILS AUX PARTICULIERS

## MODE OPÉRATOIRE



**JE SOUHAITE RÉALISER UN PROJET !**

### FAIRE CONSTRUIRE, AGRANDIR OU RÉHABILITER ?

Le CAUE 41 vous aide à définir votre projet : implantation, valorisation des atouts existants, réflexion sur les volumes et gabarits, travail sur l'agencement et l'aménagement...



### INSCRIRE SON PROJET DANS UN CONTEXTE PARTICULIER ?

Le CAUE 41 vous éclaire sur le cadre réglementaire applicable à votre projet et vous informe sur les caractéristiques architecturales, patrimoniales et urbaines de l'environnement du projet....

### CHOISIR LES MATÉRIAUX ET LES TECHNIQUES ADAPTÉES ?

Le CAUE 41 vous conseille dans le choix des matériaux de construction adaptés, vous aide à décrypter les solutions techniques proposées et vous conseille dans la démarche de rénovation énergétique ...



### RÉALISER SON PROJET DANS UNE DÉMARCHE «DURABLE» ?

Le CAUE 41 vous informe sur les processus d'éco-construction, de développement durable, de mise en oeuvre responsable, de matériaux bio et géo-sourcés, et vous explique les réglementations thermiques...



### S'ORIENTER VERS LE BON PROFESSIONNEL ?

Le CAUE 41 vous explique les différences entre les contrats proposés par les professionnels de la maîtrise d'oeuvre ( architecte, maître d'oeuvre, constructeur ) et la contractualisation des missions en architecture....



### COMPRENDRE LE PARCOURS ADMINISTRATIF ?

Le CAUE 41 vous explique les démarches à entreprendre en fonction de la nature de votre projet, vous oriente vers les bons formulaires, précise les éléments à compléter et les pièces graphiques à fournir...



### DÉPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX PAR LE PORTEUR DE PROJET



« Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre ». Tel est le cadre de la mission définie par la loi sur l'architecture de 1977 conférant aux CAUE ce rôle fondateur et essentiel de conseil auprès de la maîtrise d'ouvrage publique et privée.

# QUESTIONS FRÉQUENTES



**Les architectes n'ont-ils pas un coût substantiel pour un projet ?**

L'architecte est un entrepreneur, son intervention aura forcément un coût. Mais il vous garantit une maîtrise du budget. D'abord par des estimations claires dès la conception, et ensuite par la réalisation d'un dossier de consultation des entreprises précis, qui limite le risque de surprise financière en phase chantier. En travaillant avec un architecte, vous avez également un planning précis : vous savez combien de temps vont durer les études et le chantier. Vous pouvez anticiper, planifier vos préavis et limiter le coût d'un relogement. L'architecte a des connaissances qui lui permettent de proposer des solutions d'aménagement qui veilleront à limiter les coûts et les dépenses d'énergie. C'est un investissement qui vous fera gagner du temps, et de l'argent.



**Je veux planter des plantes vivaces, mais comment économiser l'eau ?**

La question de l'utilisation de l'eau et notamment de son économie est aujourd'hui centrale pour qui souhaite planter et fleurir son jardin.

Le choix d'une palette végétale adaptée au sol et peu gourmande en eau permet de végétaliser son espace tout en adoptant des gestes précautionneux pour cette ressource vitale.

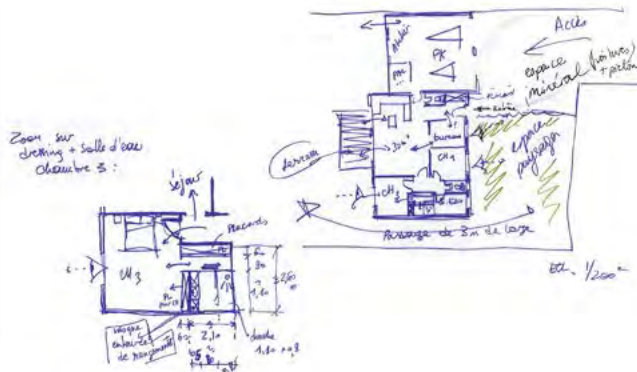
Les paysagistes du CAUE vous guideront vers un choix éclairé de végétaux rustiques nécessitant peu d'arrosage, tout en offrant une floraison ou des feuillages structurants au sein des massifs.



**Je suis propriétaire d'une maison en centre-bourg implantée en limite de voie publique et je souhaite faire réaliser une isolation par l'extérieur sur ma façade sur rue. Puis-je empiéter sur l'espace public pour ce genre de travaux ? Quelles démarches dois-je entreprendre ?**

La loi relative à la transition énergétique (et son décret d'application n°2016-802 du 15/06/16) permet à l'autorité compétente en matière de droit des sols de déroger à certains points d'un règlement d'un PLU, dans le cas d'une demande relative à des travaux d'ITE (isolation thermique par l'extérieur). Ces dérogations concernent les distances d'implantation, les règles de hauteurs maximales ou les règles relatives à l'aspect extérieur. Ce débord sur la voie publique est toutefois limité à 30 cm maximum et ne doit pas porter atteinte à la qualité architecturale d'un bâtiment ni à son insertion dans le cadre environnant.

De plus, la loi ne permet pas de s'affranchir des règles relatives à l'occupation du domaine public. Il est donc nécessaire d'obtenir de l'autorité compétente une autorisation d'occupation du domaine public et de s'assurer que les travaux ne compromettent pas la sécurité ni la circulabilité de l'espace public concerné.





# LA SENSIBILISATION DES DIFFÉRENTS PUBLICS

Architecture, urbanisme, paysage

## RENFORCER LES RÉSEAUX ET LES RESSOURCES

La sensibilisation est l'une des quatre grandes missions des CAUE (avec le conseil, la formation et l'information). Le CAUE, avec l'appui de ses nombreux partenaires, organise des conférences, des ateliers, des visites d'opération et réalise des documents de sensibilisation pour promouvoir et diffuser la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Déployer différentes actions en fonction des demandes et des publics

En 2022, différentes actions ont été menées :

- des actions de sensibilisation en milieu scolaire, à travers des protocoles d'éducation artistique et culturelle ou des interventions directement auprès des classes sur des sujets ciblés ;
- des actions à destination des collectivités (élus et techniciens) qui visent, par l'exemple d'opérations intéressantes et inspirantes ou par l'intervention d'experts extérieurs, à contribuer à la diffusion de la connaissance sur un sujet ;
- des événements réunissant des acteurs variés et des partenaires locaux comme le Carrefour des Territoires ou la Biennale Nature & Paysage ;

Ces actions de sensibilisation viennent compléter l'accompagnement des collectivités et le conseil aux particuliers avec des méthodes différentes et un public

souvent plus large que les seuls élus ou techniciens. L'année 2022 a été marquée par la sensibilisation à des sujets tels que les écoquartiers ou quartiers durables, la gestion intégrée des eaux pluviales, la terre et les sols (en lien avec la Biennale Nature & Paysage) et le fleurissement en pied de murs.

Le CAUE a par ailleurs contribué à des temps de sensibilisation auprès des élus. Une matinée a ainsi été organisée avec l'Association des maires autour du patrimoine, avec l'intervention du CAUE, de l'architecte des Bâtiments de France et de la Fondation du patrimoine.

Une autre réunion d'information a été organisée avec l'Association des secrétaires de mairie et directeurs généraux du Loir-et-Cher pour évoquer le rôle du CAUE dans l'accompagnement des projets d'aménagement. Le CAUE est enfin intervenu dans plusieurs colloques, le 19 mai sur l'architecture contemporaine en région Centre lors des rencontres professionnelles organisées par l'Université de Tours, ou encore le 31 mai pour une table-ronde sur la reconversion de l'ancienne Fonderie à Fréteval en partenariat avec les Archives départementales. Ces multiples cadres d'intervention témoignent de la vitalité du réseau d'acteurs qui contribue à la transmission d'un savoir et de connaissances sur notre environnement.

## Actions d'information et de sensibilisation

- Agence de l'Eau Loire Bretagne / Appel à projet « l'eau source de vie dans ma cour d'école »
- Agence de l'Eau Loire Bretagne / Visites d'aménagements et retours d'expérience sur la gestion intégrée des eaux pluviales
- Archives départementales / Participation table-ronde sur la Fonderie de Fréteval
- Association des maires ruraux 41 / Exposition Mairies du Loir-et-Cher
- Association des maires 41, l'architecte des bâtiments de France et la Fondation du Patrimoine / Sensibilisation au patrimoine
- Association des secrétaires de mairie et directeurs généraux du Loir-et-Cher / Sensibilisation sur les missions du CAUE
- Biennale Nature & Paysage / Edition 2022, avec Agglopolys
- Carrefour des Territoires / Edition 2022 en partenariat avec l'Observatoire de l'économie et des territoires et l'Association des maires de Loir-et-Cher
- Com. d'agglo. Territoire Vendômois / Participation séminaire paysage et patrimoine PLUI
- CC Grand Chambord / Ateliers préalables à la mise en place de permanences Habitat pour les particuliers
- CC Romorantinois Monestois / Atelier participatif préalable à la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique
- Conseil départemental de Loir-et-Cher / Exposition itinérante sur l'architecture républicaine
- CROA Centre-Val de Loire / Participation à la journée des élus
- DDT / Co-animation Club Planif'
- DREAL Centre Val de Loire - UDAP / Co-réalisation du Guide de la rénovation énergétique du bâti ancien à pan de bois
- DREAL Centre Val de Loire / Animation atelier Sobriété foncière lors de la rencontre régionale « Sols, terriroires et artificialisation »
- DREAL Centre Val de Loire : réflexions sur le ZAN
- École d'architecture de Paris-Belleville / Intervention DSA Patrimoine
- École de la Nature et du Paysage / Participation jurys de diplôme
- Laboratoire CITERES / Partenariat académique projet de recherche labels touristiques et patrimoniaux en Région Centre-Val de Loire
- Loir-et-Cher Logement / Visite conférence matériaux biosourcés
- Maisons Paysannes de France / Sensibilisation des communes
- Pays des Châteaux / Participation ateliers Plan Alimentaire Territorial
- Pays Vendômois / Réunion publique Dispositif façades
- Petites Cités de Caractère CVDL/ Journée technique sur les fleurissements
- Salon de l'habitat / Permanence avec l'ADIL
- Sciences-Po Paris / Intervention en séminaire masterclass sur l'urbanisme contemporain
- SMAT de l'Agglomération tourangelles : participation à une table-ronde sur l'urbanisme et la santé
- Université de Tours / Participation à une table-ronde sur l'architecture contemporaine en région Centre
- Villes et villages fleuris / Animation du label

## EN CHIFFRES

**Plus de 40 partenaires mobilisés pour les actions de sensibilisation**

**1500 participants en présentiel**

- Collège Onzain / EAC, atelier d'écriture
- École primaire de Champigny-en-Beauce / Les Enfants du Patrimoine, animation visite Cité agricole Champigny en Beauce
- EAC Saint-Laurent-Nouan
- 1 école, 1 chantier, des métiers / Collège de Bracieux au Château de Chambord
- Collège Jean Edmond de Vendôme / La reconstruction du Centre de Vendôme à des élèves de SEGPA

### Commissions et représentation du CAUE :

ADIL, CDNPS, CDPENAF, CLSPR, CDAC, Commission communale d'aménagement foncier de Chemery, Commission d'urbanisme Mont-près-Chambord, Pays Vendômois / Plateforme REV, Agglopolys/Renov'habitat,...

Biennale  
Nature & Paysage  
Blois  
13 et 14  
octobre 2022

Conférences  
Tables rondes  
Ateliers  
Entrée libre  
Site de l'INSA  
Centre-Val  
de Loire  
École  
de la Nature  
et du Paysage

**LA TERRE  
ET LES SOLS**  
SOCLE D'UN ENGAGEMENT  
ENVIRONNEMENTAL ?

Programme sur [nature-et-paysage.eu](http://nature-et-paysage.eu)

Programme  
nature  
NATURE & PAYSAGE  
caue

# TOUS PUBLICS

Biennale Nature & Paysage

## LA BIENNALE 2022 DÉDIÉE À LA TERRE ET LES SOLS

Depuis plus de dix ans, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loir-et-Cher (CAUE) et Agglopolys, communauté d'agglomération de Blois, co-organisent avec leurs partenaires les rencontres Nature & Paysage. Ces biennales proposent d'interroger la relation entre l'homme et son environnement au travers de thèmes puisés dans les mutations en cours.

Après une biennale consacrée à l'arbre et une autre à l'eau, l'édition 2022 a eu pour sujet «La terre et les sols». Dans les dynamiques liées au changement climatique, il apparaît que le rapport de nos sociétés au(x) sol(s) évolue et prend une dimension nouvelle. D'une simple surface à laquelle on assignait un usage, les sols se lisent aujourd'hui à plusieurs niveaux et de manière plus riche.

■ Une programmation diversifiée pour atteindre différents publics

Cette édition s'est déclinée en 2022 en deux temps :

- un temps fort les 13 et 14 octobre 2022 où tables-rondes, conférences et ateliers ont eu lieu à l'École de la Nature et du Paysage

de Blois sur le site de l'INSA Centre-Val de Loire et se sont adressés en particulier aux élus, aux techniciens des collectivités, aux professionnels et aux étudiants ;

- un temps plus long qui s'est étalé sur l'automne 2022, avec plusieurs rendez-vous programmés par les partenaires de la Biennale : spectacles, visites, conférences, en lien avec la thématique de «la terre et des sols» et à destination d'un public large.

Les 13 et 14 octobre, ce sont près de 200 personnes qui ont pu assister à une série de tables-rondes, conférences et ateliers autour de la terre et des sols. Le sujet a été décliné en trois demi-journées proposant chacune une approche des sols : architecture en terre, sols vivants dans les espaces publics et sols nourriciers.

L'ensemble des interventions a été filmé et est disponible et en libre accès sur le site internet du CAUE ([www.caue41.fr](http://www.caue41.fr)).

*Un programme riche en conférences, tables-rondes, ateliers, rencontres de partenaires avec en conférence finale, l'intervention de Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.*



### Nouvelles stratégies alimentaires ?



# ÉLUS ET TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS

## Carrefour des territoires

### L'EAU DANS TOUS SES ÉTATS AU CARREFOUR DES TERRITOIRES

Le Carrefour des territoires, le 22 juin 2022, avait pour thème «L'eau dans tous ses états : connaître, gérer, anticiper». Organisé à Blois en parallèle du Salon des maires et des collectivités et porté par l'Association des maires de Loir-et-Cher, l'Observatoire de l'économie et des territoires et le CAUE, l'évènement était proposé pour sa 4<sup>e</sup> édition en partenariat et avec la participation de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Département de Loir-et-Cher.

Le CAUE a animé 3 ateliers sur la thématique de l'eau

Au cours de la journée, animée par le journaliste Denis Cheissoux, près de 9 ateliers et 2 tables-rondes ont eu lieu. Le CAUE a plus particulièrement animé trois ateliers :

- la définition de la GIEP et de ses enjeux, en partenariat avec le service qualité de l'eau du Conseil départemental et le CDPNE ;
- la présentation de la démarche de la transformation de la cour de l'école de la commune de Saint-Ouen qui a fait l'objet d'une désimperméabilisation et d'une végétalisation importante (une visite du projet a par ailleurs été organisée en octobre 2022) ;

- la découverte des actions mises en œuvre par la commune de La Roche-sur-Yon pour la restauration écologique de l'Yon, avec des solutions fondées sur la nature pour les aménagements.

Une table-ronde a réuni plusieurs acteurs pour évoquer les solutions fondées sur la nature avec la place particulière que l'eau occupe dans ces nouvelles méthodes. L'intervention du Cerema et de l'Agence régionale de la biodiversité ont bien complété les propos d'Anne Aubin-Sicard, maire-adjointe de La-Roche-sur-Yon, capitale française de la biodiversité 2021. Les autres ateliers et la table-ronde ont abordé à la fois le transfert de compétence en assainissement, les arrêtés de sécheresse ou encore les continuités écologiques et les ouvrages d'art. Étaient également proposées des démonstrations d'outils mis en place par l'Observatoire de l'économie et des territoires.

L'enchaînement avec le Congrès des maires et la présence du Salon des partenaires sous la Halle ont largement contribué à la cohérence de l'évènement où élus, techniciens et acteurs locaux ont pu se rencontrer, partager, échanger, apprendre et mieux comprendre les problématiques liées à l'eau.



Quelques-uns des temps forts du Carrefour. En haut à droite, le stand du CAUE. Le Carrefour des territoires est l'occasion pour les élus d'échanger au sujet de leurs projets avec l'équipe du CAUE.

# ÉLUS ET TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS

Embellissement du cadre de vie

## JOURNÉE TECHNIQUE SUR LE FLEURISSEMENT DE RUES À TRÔO, PETITE CITÉ DE CATACTÈRE

Sur la sollicitation de l'association Petites Cités de Caractère® Centre Val de Loire, le CAUE a animé le 20 septembre 2022 une journée technique sur « la végétalisation et le fleurissement de rue » dans le village troglodytique de Trôo, nouvellement labelisé PCC. Cette journée était destinée aux élus et aux techniciens souhaitant développer des projets de rues jardinées sur leur territoire tout en s'inscrivant dans une démarche globale de mise en valeur patrimoniale.

■ Diagnostic partagé sur site et échanges sur les opportunités de végétalisation

Fort de plusieurs accompagnements de projets, le CAUE a présenté la démarche, tant d'un point de vue de la présence végétale ornementale ou spontanée (et ce qu'elle implique en termes de mise en œuvre et d'entretien) que du volet participatif, impliquant des riverains dans la végétalisation de pans ou pieds de murs, au fil d'une rue.

Une déambulation collective au sein des rues, venelles, sentiers jardinés et souvent escarpés de la commune, a pris la forme d'un diagnostic partagé afin de mettre en lumière les atouts, les contraintes et les pistes de projets d'un panel de petits espaces : pieds de murs,

coins de rue, parfois délaissés ou posant des questions d'entretien.

La journée s'est poursuivie par un exercice pratique visant à interroger les opportunités d'investissement par le végétal au sein de la rue principale du village. L'occasion de conforter ou confronter les regards et points de vue sur une démarche d'embellissement et de mise en valeur patrimoniale des espaces publics.



Pour plus d'informations, contact : [camille.pessemier@caue41.fr](mailto:camille.pessemier@caue41.fr)

# REUNION D'INFORMATION SUR LE LABEL «VILLES ET VILLAGES FLEURIS» À CHEVERNY



Depuis 2012, le Département de Loir-et-Cher confie au CAUE l'animation du label Villes et Villages Fleuris (VVF) à l'échelle départementale pour les communes non labellisées (postulant pour la première fleur).

Le CAUE a en charge l'organisation du pré-jury départemental et dans ce cadre, propose un temps d'échanges aux communes souhaitant candidater chaque année pour l'obtention d'une première fleur.

Le lancement de l'édition 2022 a été l'occasion de proposer une visite des espaces publics de la commune de Cheverny, labellisée 2 fleurs, afin d'observer la mise en œuvre du projet de fleurissement communal et son entretien dans le temps, en échangeant avec un binôme élu et technicien.

Avec des étapes sur différents secteurs du territoire communal (places, rues jardinées, espaces de loisirs, entrées de bourg, cimetière, etc), le CAUE a eu l'opportunité de rappeler les critères d'évaluation du Label VVF s'orientant aujourd'hui majoritairement vers la qualité du cadre de vie, la place du végétal, adaptée à chaque situation et aux moyens humains et techniques disponibles et la prise en compte des questions environnementales.

**Une commune labellisée E VVF** est une commune qui :

- s'engage en faveur de l'amélioration du cadre de vie,
- accorde une place privilégiée au végétal dans l'aménagement de ses espaces publics,
- agit en faveur de l'environnement et de la biodiversité,
- place l'humain au cœur de tous ses projets,
- développe son attractivité touristique, économique, résidentielle et commerciale.

Le label témoigne d'une stratégie municipale volontariste mise en œuvre sur le territoire avec bon sens et cohérence et pour laquelle les élus, habitants, techniciens, partenaires et bénévoles sont impliqués.



Visite à Cheverny, le 1<sup>er</sup> juin 2022, commune labellisée \*\* fleurs.



# ÉLUS ET TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS

## Urbanisme

### VISITES D'OPÉRATIONS AVEC LE CLUB PLANIF'41

Après deux ans de « pause » dans les rencontres du Club PLUi, (résultat d'un partenariat entre la DDT et le CAUE depuis 2015), un questionnaire a été envoyé à tous les partenaires du Club afin de faire un point sur les problématiques rencontrées lors des exercices de planification. Ces premiers retours ont permis de réactiver le Club planification 41, avec un tour de table rassemblant les techniciens de la planification (communauté de communes, syndicats de pays, services de l'État, CAUE, etc.).

■ Deux rencontres dont une dans le Loiret sur la thématique de la sobriété foncière

En mai, a eu lieu la première rencontre des participants dans le but d'aborder l'urbanisme avec une vision plus large et mieux articulée, tels que le Zéro Artificialisation Net (ZAN), le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ou encore la loi Climat et Résilience.

En septembre, les élus et techniciens ont été invités à une journée de visite d'opérations sur le thème de la sobriété foncière dans le Loiret. Une quarantaine de participants a étudié trois

opérations : un projet de réhabilitation en centre-bourg à La Ferté-Saint-Aubin, un projet de requalification de friche à Combleux et un projet d'écoquartier à Semoy. Les deux premiers projets ont été menés en partenariat avec l'établissement public foncier local interdépartemental Cœur de France (EPFLi). La rencontre avec les élus et porteurs de projet de ces opérations a permis de nombreux échanges sur les outils fonciers, sur les qualités urbaines et paysagères et sur les montages opérationnels. Une manière très concrète de parler de densité, de gestion des espaces publics et de portage foncier dans les projets d'aménagement.

*Deux visites dans le Loiret : centre-bourg de la Ferté Saint-Aubin en haut et, en bas, friche de Combleux.*



# PUBLIC SCOLAIRE

## Éducation artistique et culturelle

### EAC AU COLLÈGE DE SAINT-LAURENT-NOUAN

Les projets Éducation Artistique et Culturelle (EAC) en Loir-et-Cher s'inscrivent dans le protocole cofinancé par le ministère de la Culture (DRAC Centre-Val de Loire), le ministère de l'Éducation nationale (Inspection académique Orléans-Tours) et le Conseil départemental de Loir-et-Cher. Les élèves qui en bénéficient découvrent, à travers des contenus thématiques, des méthodologies et des outils propres au processus de création artistique et de transmission.

Ce processus s'acquiert à travers trois étapes :

- le parcours du spectateur (des visites de sites culturels, des rencontres, etc.),
- la création d'une œuvre avec un.e artiste en résidence dans leur établissement scolaire,
- une restitution au grand public dont les scolaires.

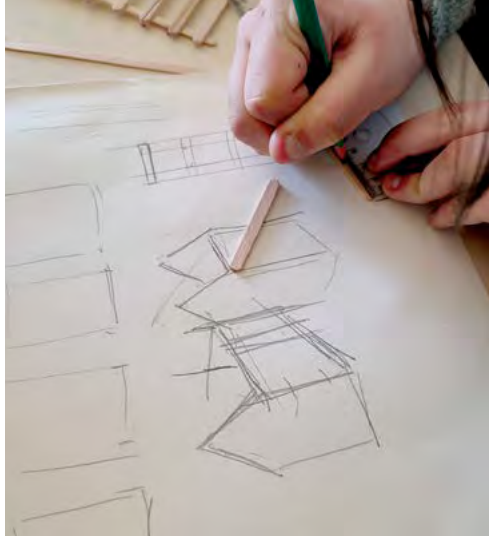
Les élèves ont œuvré à la conception d'un espace de détente végétalisé et mobile

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, le CAUE a écrit et piloté un projet EAC avec le collège Marie-Curie de Saint-Laurent-Nouan. Le projet s'est déroulé dans un contexte de rénovation et restructuration lourde de l'établissement, avec des travaux engendrant de fortes nuisances au sein des espaces de détente dédiés aux élèves. C'est ainsi que les collégiens ont rapidement

validé l'idée d'œuvrer à la conception d'un espace de détente végétalisé et mobile qui leur permette de s'adapter aux différentes phases de chantier.

Dans l'objectif de mêler et de valoriser les compétences et les savoirs des élèves, le projet a été conçu avec une classe de 4<sup>e</sup> Segpa section Vente et horticulture (une quinzaine d'élèves), une classe de 4<sup>e</sup> classique et des éco-délégués. La réalisation artistique a été menée par Marie-Laure Rocher, plasticienne et scénographe, qui a aussi monté, avec les élèves, une exposition sur le projet EAC à la médiathèque de la commune. L'espace détente végétalisé a été inauguré le 20 juin 2022 pour la plus grande joie des créateurs et de ses futurs usagers.

En plus de la conception de leur espace de détente, en résidence, les élèves ont bénéficié d'autres actions destinées à enrichir leur répertoire culturel et artistique. Ils ont visité l'exposition « Quand la forme parle,... » au FRAC Centre (Orléans). Ils ont visité et participé à des ateliers au Domaine de Chaumont-sur-Loire. Ils ont suivi une intervention du CAUE sur les écoles atypiques à travers le monde. Ils ont bénéficié d'une visite de chantier du collège et, enfin, assisté à une intervention de la Maison de l'Architecture sur l'architecture bioclimatique de Christian Gimonet.



*L'espace détente tel qu'il a été inauguré en juin 2022.*

# PUBLIC SCOLAIRE

Éveil au patrimoine

## ATELIER D'ÉCRITURE AU COLLÈGE D'ONZAIN

À travers une marche exploratoire, une description du territoire parcouru et enfin un atelier d'écriture, les élèves d'une classe de 3<sup>e</sup> du collège Joseph Crocheton d'Onzain ont été « projetés » dans un récit imaginaire qui est parti de la matière qu'ils ont amassée lors de la marche exploratoire.

Ce travail à la fois descriptif, analytique et créatif, a utilisé l'environnement quotidien des élèves comme matière à imaginaire et à récit fictionnel.

Christine Morin, enseignante en lettres au collège d'Onzain, et Charles Robinson, écrivain (*Dans les cités*,

Paris, Éd. du Seuil, coll. Fiction & Cie, 2011) et du CAUE, ont accompagné les élèves dans la rédaction d'un récit de fiction dont l'action se situe dans un espace réel et analysé. La place de l'église d'Onzain, les champs de maïs de la plaine alluviale et le lotissement du plateau ont constitué les décors réels de l'imaginaire débordant des élèves.

Un livret regroupant tous les textes a été édité, et comporte même quelques illustrations réalisées par les auteurs des textes.

*Marche exploratoire d'Onzain, commune déléguée de Veuzain-sur-Loire, lors de laquelle les élèves prennent des notes et des croquis.*



## Éveil au patrimoine

# LECTURE DU PATRIMOINE DE VENDÔME

Dans le cadre d'un projet autour du Street Art et plus généralement de l'art dans l'espace urbain conduit par Karine Thuilliez, enseignante en anglais au collège Robert Lasneau de Vendôme, le CAUE de Loir-et-Cher a organisé une promenade urbaine pour décrypter, dans l'architecture et dans l'espace urbain (espace public, rues, places, etc.) les messages véhiculés par l'art (décor, statues, inscriptions, etc.).

À la manière d'un jeu de piste, les 50 élèves, répartis en équipes, ont parcouru la vieille ville, en partant depuis les hauteurs du château de Vendôme, jusqu'aux berges du Loir, en passant par le faubourg Saint-Lubin et le quartier de la Reconstruction. Une initiation à la lecture du paysage urbain à travers l'art et l'histoire. Le projet pédagogique a été poursuivi l'année suivante avec la réalisation d'une fresque de street art sur un mur de la cour du collège.

*Les berges du Loir et l'abbaye de la Trinité à Vendôme.*



# PUBLIC SCOLAIRE

Les Enfants du Patrimoine

## VISITE GUIDÉE : « COMMENT ET POURQUOI BLOIS SORT DE SES MURS AU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE »

Les Enfants du Patrimoine est un évènement annuel, créé par la Fédération nationale des CAUE dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (JEP), et spécialement destiné au public scolaire, chaque CAUE participant à l'opération étant libre du choix de la thématique et du format qu'il propose au corps enseignant et qui se concrétise par des interventions le vendredi précédent les JEP.

Cette année, le CAUE 41 a proposé une découverte de Blois à deux voix, en partenariat avec le service Blois Ville d'Art et d'Histoire. La thématique retenue était : « le quartier de la cathédrale, la place de la République et ses équipements majeurs », deux quartiers fortement fréquentés par les adultes mais très méconnus dans leur composition et dans leur histoire, par les jeunes.

Une visite à deux voix, en partenariat avec Blois Ville d'art et d'histoire

Une guide conférencière de Blois Ville d'Art et d'Histoire a introduit la visite en présentant l'organisation urbaine de Blois depuis l'Antiquité jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, d'abord sur les bords de Loire jusqu'à son développement sur le coteau avec l'implantation de l'évêché.

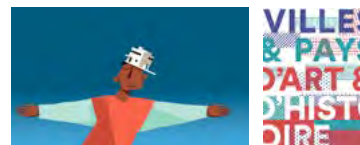
Le CAUE a poursuivi l'explication de cette évolution en

abordant les changements industriels, économiques et politiques majeurs survenus au XIX<sup>e</sup> siècle (arrivée du chemin de fer, création des départements...).

Ces éléments ont permis aux élèves de comprendre pourquoi et comment la ville de Blois s'est tout à coup étendue hors de ses remparts, pourquoi la préfecture a été implantée sur ce site, pourquoi le tribunal et la halle aux grains ont été localisés à proximité.

En complément de cette approche urbaine et historique, les élèves ont pu découvrir les nombreux codes et symboles cachés dans la composition et l'ornementation de ces bâtiments.

L'objectif de cette visite commentée et agrémentée de documents graphiques historiques était de donner aux élèves les outils de compréhension de l'évolution urbaine de leur ville, de prendre la mesure de leur patrimoine architectural et de réaliser que, derrière les murs et les places qu'ils traversent régulièrement sans lever les yeux, se cachent de nombreuses histoires captivantes.





Devant la Halle aux Grains, place de la République à Blois.



# AUTRES ACTIONS

Ressources documentaires

## NOUVELLES PUBLICATIONS

### « Le bâti à pans de bois »

Fruit d'une réflexion collective des CAUE du Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir, de la DRAC Centre-Val de Loire (UDAP d'Eure-et-Loir et CRMH) et de la délégation du Loiret des Maisons paysannes de France, ce nouveau « Cahier de recommandations pour la Rénovation énergétique du bâti ancien en Centre-Val de Loire » dédié au bâti à pans de bois est coordonné par la DREAL et le Cerema de la région Centre-Val de Loire. Il fait suite à un premier cahier : « Une maison rurale du Parc



naturel régional de la Brenne » paru en 2020. Les deux sont téléchargeables sur le site de la DREAL et peuvent être consultés au CAUE, à Blois (sur rendez-vous).

### « Végétalisation des centres anciens »

Une fiche technique a été éditée par les Petites Cités de Caractère (PCC) Centre Val de Loire en collaboration avec le CAUE de Loir-et-Cher à la suite d'une journée qui s'est déroulée en septembre 2022 à Trôo sur le thème de la végétalisation des centres anciens. Cette publication de 16 pages est téléchargeable sur le site du CAUE, [www.caue41.fr](http://www.caue41.fr)



## REFONTE DU SITE INTERNET

À l'occasion d'améliorations techniques d'usage, le site internet du CAUE a été entièrement repensé dans son design et ses fonctionnalités pour répondre aux usages des internautes de plus en plus nombreux à consulter le web depuis un équipement mobile, tablette ou smartphone. Ainsi l'ergonomie du nouveau site facilite la consultation des ressources proposées par le CAUE. Le site propose aussi des fonctionnalités pratiques telles que demande de rendez-vous ou pré-inscriptions à des événements. Les actualités et l'agenda révèlent la diversité et la richesse des partenariats du CAUE.

Pour plus d'informations, contact : [contactt@caue41.fr](mailto:contactt@caue41.fr)

## Réseau des CAUE

# CAUE DE LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

Le CAUE de Loir-et-Cher est impliqué dans un réseau plus vaste à l'échelle régionale et nationale. En 2022, ont eu lieu des rencontres régulières entre les directeurs et directrices de CAUE de la Région Centre Val-de-Loire. Ces rencontres ont pour objectif de partager les méthodes et les outils des différents CAUE et de conduire des actions communes. L'une d'elles a consisté à réunir l'ensemble des équipes des 6 départements de la région pour une journée des personnels à Saint-Benoît-sur-Loire, avec la visite d'une opération de requalification d'un centre-bourg à vocation culturelle, touristique et patrimoniale. Ces échanges nourrissent considérablement les équipes et favorisent les collaborations interdépartementales. En 2022, plusieurs visites communes ont été réalisées avec des élus entre le CAUE du Loir-et-Cher, le CAUE du Loiret et celui d'Eure-et-Loir. Le CAUE d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher ont collaboré sur les ateliers techniques organisés avec l'association des Petites Cités de Caractère, tandis que le CAUE du Cher était présent à la biennale Nature & Paysage.

*Présentation sur site du projet de requalification du centre-bourg de Saint-Benoît-sur-Loire avec le CAUE du Loiret.*

## FNCAUE

L'implication dans le réseau régional est complémentaire de l'implication à l'échelle nationale, au niveau de la fédération. Le CAUE de Loir-et-Cher était en 2022 le représentant des CAUE de la Région adhérents à la Fédération à la Commission Technique Paritaire de la Fédération où toutes les régions sont représentées. Catherine Lhéritier, présidente du CAUE de Loir-et-Cher, est également membre du conseil d'administration de la Fédération Nationale des CAUE.

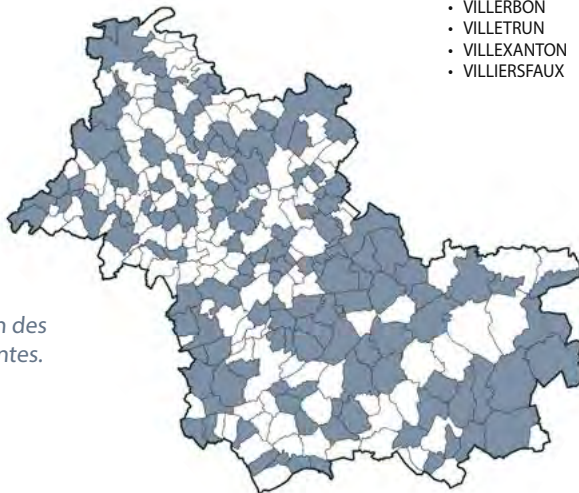


# LES ADHÉRENTS en 2022

## COMMUNES

- AREINES
- ARTINS
- AUTAINVILLE
- AZE
- BEAUCHE LA ROMAINE
- BILLY
- BOURSAY
- BRACIEUX
- BRIOU
- CELLETTES
- CHAILLES
- CHAMBORD
- CHAMPIGNY-EN-BEAUCE
- CHAON
- CHATRES-SUR-CHER
- CHAUMONT-SUR-LOIRE
- CHAUMONT-SUR-THARONNE
- CHEVERNY
- CHITENAY
- CONAN
- CONCRIERS
- CORMENON
- CORMERAY
- COUDES
- COUÉTRON AU PERCHE
- COUFFY
- COUR-CHEVERNY
- COURBOUZON
- COURMEMIN
- CROUY-SUR-COSSON
- CRUCHERAY
- DHUIZON
- ÉPIAIS
- FAVEROLLES-SUR-CHER
- FONTAINE-RAOUL
- FONTAINES-EN-SOLOGNE
- FORTAN
- FOSSE
- FRETEVAL
- GY-EN-SOLOGNE
- GOMBERGEAN
- HUISSEAU-EN-BEAUCE
- JOSNES
- LA CHAPELLE-VENDÔMOISE
- LA CHAPELLE-VICOMTESSE
- LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR
- LA FERTÉ-BEAUHARNAIS
- LA FERTÉ-IMBAULT
- LA FERTÉ-SAINT-CYR
- LA MAROLLE-EN-SOLOGNE
- LA VILLE-AUX-CLERCS
- LAMOTTE-BEUVRON
- LAVARDIN
- LE PLESSIS-DORIN
- LE PLESSIS-L'ÉCHELLE
- LES ROCHES L'ÉVEQUE
- LIGNIÈRES
- LISLE
- LOREUX
- LUNAY
- MAROLLES
- MASLIVES
- MÉHERS
- MÉNARS
- MÉNNETOU SUR CHER
- MER
- MESLAND
- MEUSNES
- MOISY
- MONDOUBLEAU
- MONT-PRÈS-CHAMBORD
- MONTLIVAULT
- MONTRICHARD VAL DE CHER
- MUIDES-SUR-LOIRE
- MULSANS
- MUR-DE-SOLOGNE
- NAVEIL
- NEUNY-SUR-BEUVRON
- NEUVY
- NOURRAY
- OISLY
- OUCQUES LA NOUVELLE
- PEZOU
- PIERREFITTE-SUR-SAULDRE
- PONTLEVOY
- POUILLE
- PRUNAY-CASSEREAU
- RILLY-SUR-LOIRE
- ROMILLY-DU-PERCHE
- ROUGEOU
- SAINT-AIGNAN
- SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
- SAINT-DYÉ-SUR-LOIRE
- SAINT-GEORGES-SUR-CHER
- SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT
- SAINT-GOURGON
- SAINT-JACQUES-DES-GUÉRETS
- SAINT-LAURENT-NOUAN
- SAINT-LOUP-SUR-CHER
- SAINT-MARTIN-DES-BOIS
- SAINT-OUEN
- SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY
- SAINTE-ANNE
- SALBRIS
- SAMBIN
- SANTENAY
- SARGÉ-SUR-BRAYE
- SASNIÈRES
- SASSAY
- SAVIGNY-SUR-BRAYE
- SEIGY
- SELLES-SAINT-DENIS
- SELOMMES
- SERIS
- SOUESMES
- SOUGÉ
- THEILLAY
- THOURY
- TOUR-EN-SOLOGNE
- TRÔO
- VALENCISSE
- VALLÉE DE RONSARD
- VALLIÈRES-LES-GRANDES
- VEILLEINS
- VERNOU-EN-SOLOGNE
- VEUZAIN SUR LOIRE
- VIEVY-LE-RAYÉ
- VILLEBOUT
- VILLEDIEU-LE-CHÂTEAU
- VILLEFRANCHE-SUR-CHER
- VILLEHERVIERS
- VILLEMARDY
- VILLENY
- VILLERBON
- VILLETRUN
- VILLEXANTON
- VILLIERSFAUX

En bleu, localisation des communes adhérentes.



## EN CHIFFRES

137 communes

6 communautés de communes

3 syndicats mixtes de pays

9 associations/organismes

7 professionnels

## COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

- Agglopolys
- Beauce Val de Loire
- Collines du Perche
- Grand Chambord
- Romorantinois et Monestrois
- Sologne des Rivières

## • SYNDICATS DE PAYS

- Pays des Châteaux
- Pays Grande Sologne
- Pays Vendômois

## • ASSOCIATIONS / ORGANISMES

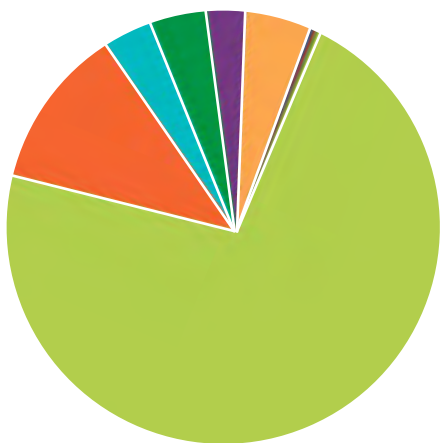
- ACESM
- Association des maires ruraux
- Chambre de commerce et d'industrie
- CDPNE
- FFB
- Maisons paysannes de France
- Fibois
- Observatoire de l'économie et des territoires
- Terres de Loire Habitat

## PROFESSIONNELS

- Daniel BOITTE, architecte
- Dominique BOITTE, architecte
- François FOUSSARD, architecte
- Gaëlle BONDON, Géoplus
- LAAAB L'Atelier d'architecture ALBERTINI & BROCHARD
- Sativa Paysage
- Antoine SIMONNET, architecte

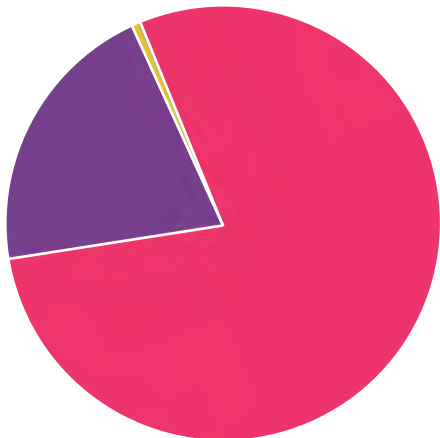
# FONCTIONNEMENT DU CAUE

## RECETTES 2022



72,6 %	Réaffectation Taxe Aménagement	617 809 €
11,4 %	Contrats / Conventions / Formations	96 836 €
3,6 %	Cotisations	30 307 €
4,1 %	Subventions Feder / Etat / Région	34 834 €
2,8 %	Transfert de charges	23 617 €
4,9 %	Reprise provisions pour charges	41 411 €
0,5 %	Produits financiers et exceptionnels	3 922 €
< 0,1 %	Déficit de clôture	1 857 €
TOTAL		850 593 €

## DÉPENSES 2022



76,4 %	Impôts et Charges de Personnel	669 264 €
20,7 %	Achats - Services extérieurs	175 658 €
0,5 %	Dotations Amortissements	4 600 €
< 0,4 %	Charges exceptionnelles	1 071 €
TOTAL		850 593 €

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2023

## Représentants des collectivités locales



**Catherine  
LHÉRITIER,**  
**Présidente du CAUE**

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du  
Conseil départemental de  
Loir-et-Cher,  
Conseillère départementale de  
Veuzain-sur-Loire



**Virginie  
VERNERET,**  
**Vice-présidente**

Conseillère  
départementale de  
Chambord



**Marie-Pierre  
BEAU,**  
**Trésorière**

Conseillère  
départementale de  
Saint-Aignan

## Représentants de l'État



**Adrienne  
BARTHÉLEMY**

Architecte des  
Bâtiments de France,  
Unité départementale  
de l'architecture et du  
patrimoine



**Solène  
BERRIVIN**

Inspectrice  
d'Académie



**Patrick  
SEAC'H**

Directeur de la  
Direction  
départementale des  
territoires

## Elus par l'assemblée générale



**Alain  
BOURGEOIS**

Président de la  
Communauté de  
communes du Perche  
& Haut-Vendômois



**Jean-Luc  
BROUTIN**

Président de  
l'Observatoire de  
l'économie et des  
territoires



**Gilles  
CLÉMENT**

Maire de  
Mont-près-Chambord



**Yann  
FROMAGER**

Représentant la  
Chambre de métiers  
et de l'artisanat



**Denis  
LEBERT**

Directeur général de  
Terres de Loire Habitat



**Patrick  
MORIN**

Maire de Chaon



**Marie-Hélène  
MILLET**

**Secrétaire**

Conseillère  
départementale de  
Blois 2



**Lionella  
GALLARD**

Conseillère  
départementale de  
Vineuil



**Claire  
FOUCHER-MAUPETIT**

Conseillère  
départementale de  
Montoire-sur-Loir

## Personnes qualifiées



**Olivier  
de VALLOIS**

Délégué départemental  
de la Fondation du  
patrimoine



**Maryline  
THUAULT**

Directrice de l'Agence  
départementale  
d'information au  
Logement, Espace Info  
Énergie

## Représentant le personnel



**Mélodie  
JACQUES**

Conseillère  
en paysage

## Représentant les professions



**François  
FOUSSARD**

Architecte DPLG,  
représentant du Conseil  
régional de l'Ordre des  
architectes



**Mathieu  
ALBERTINI**

Architecte DPLG  
représentant du Conseil  
régional de l'Ordre des  
architectes



Suppléante :  
**Jennilaure  
JACAUD**

Conseillère  
en urbanisme



**Gaëlle  
BONDON**

Géomètre expert,  
représentante de l'Ordre  
des géomètres-experts



**Vincent  
BROT**

Paysagiste concepteur  
représentant la  
Fédération française du  
paysage

Pour contacter les membres du  
Conseil d'administration :

[contact@caue41.fr](mailto:contact@caue41.fr)

# L'ÉQUIPE EN 2023

## La direction et les services ressources



**Grégoire  
BRUZULIER**

Directeur,  
architecte du patrimoine  
et urbaniste



**Patricia  
MICHOU**

Directrice  
administrative



**Sandra  
LE BRICQUIR**

Chargée de  
communication

## Les conseillers



**Pauline  
CHAMPENOIS**

Conseillère en  
paysage



**Kévin  
CHEVALLIER**

Conseiller en  
architecture



**Nina  
FENATEU**

Conseillère en  
paysage



**Angélique  
GOBLET**

Conseillère en  
architecture



**Jennilaure  
JACAUD**

Conseillère en  
urbanisme



**Mélodie  
JACQUES**

Conseillère en  
paysage



**Camille  
PESSEMIER**

Conseillère en  
paysage



**Aateca  
SABBAR**

Conseillère en  
architecture et  
urbanisme



**Marie  
TUSA**

Assistante  
urbaniste

### Ils ont fait partie de l'équipe en 2022 :

- Nellie BOISVIN, urbaniste
- David VASSORD, animateur du patrimoine
- Louis RICHARD, paysagiste

41  
Loir-et-Cher  
**c | a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

34 avenue Maunoury  
41000 Blois  
[contact@caue41.fr](mailto:contact@caue41.fr)  
[www.caue41.fr](http://www.caue41.fr)